CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

28e ANNÉE

1937

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

□ □

28e ANNÉE

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

28e ANNÉE

1937

28me ANNÉE, No 1. JANVIER-FÉVRIER-MARS 1937.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT : 15 FR. PAR AN pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius

Procès-verbal de la séance du 27 novembre 1936

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Arm. Baar, président.

Sont présents : MM. Baar, président ; Jules Dumont, vice-président ; Jean Servais, conservateur honoraire ; Mlle van Heule, conservatrice ; MM. Pierre Laloux, trésorier ; Florent Pholien, Jules Pirlet, le baron Maurice de Sélys-Longchamps, Nicolas François, conservateurs-adjoints ; Félix Magnette, directeur des publications, membres de la Commission administrative.

MM. Ghilain, Collart et le Dr Wibin, membres effectifs.

Mmes Ansiaux et Renson ; Mlles Michaux, Hans, L. van Heule, Will, Goderniaux, Canter ; MM. l'abbé Ansiaux, Stiennon, Boniver, Ghilain, Halein, Bernard, Lewuillon, Garray, van de Berg, Humpers, Piret, Larbalette, Legrand, Denil, van der Heyden, Delbœuf, membres correspondants et associés.

M. Toussaint, empêché, s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la séance d'octobre est lu et approuvé.

La parole est ensuite donnée à M. Gustave Ghilain, pour sa communication sur ce sujet : « Où se trouve la crypte de l'église St-Barthélemy? »

Le conférencier, ayant exposé un plan du chœur actuel de l'église St-Barthélemy, envisage les diverses situations qu'aurait pu occuper la crypte, aujourd'hui démolie. Il donne lecture du rapport dressé en 1914 à la suite des fouilles effectuées au printemps de cette année par M. Bourgault, architecte et par lui-même. Ce rapport concluait que la crypte devait se trouver sous le chœur actuel. Cette conclusion n'est pas admise par M. le chanoine Coenen qui est d'avis que la crypte devait être adossée à l'extérieur du chevet de l'église. Le conférencier donne les raisons que fait valoir M. le chanoine Coenen à l'appui de sa thèse. Ces raisons ne paraissent pas probantes et M. Ghilain termine en faisant ressortir l'intérêt qu'il y aurait à procéder à de nouvelles recherches pour élucider cette question.

Le président remercie M. Ghilain de son intéressant exposé.

Présentation de membres associés :

M. Oscar Tulippe, chargé de cours à l'Université et M. Freddy Scuvée, employé-dessinateur, 50, rue de la Loi, à Liége.

Elections : Néant

La séance est levée à 6 heures.

Procès-verbal de la séance du 29 décembre 1936

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Arm. Baar président.

Sont présents: MM. Baar, président; Dumont, vice-président; Toussaint, secrétaire ; Servais, conservateur honoraire ; Mlle van Heule, conservatrice ; MM. Laloux, trésorier ; Pholien et Pirlet, conservateurs-adjoints ; Magnette, directeur des publications, membres de la Commission administrative.

MM. le baron de Crassier, Dr Wibin, Bonhomme, L. E. Halkin, François, membres effectifs ; Garray et Piret, membres associés.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de novembre, lequel est approuvé sans observations.

Il est ensuite procédé aux formalités en vue du renouvellement de la Commission administrative.

Monsieur Baar, président sortant, prend la parole et remercie l'assemblée de la confiance qu'elle a bien voulu lui accorder pendant ses deux années de présidence : il exprime sa satisfaction d'avoir pu présider aux destinées de l'Institut pendant ce laps de temps et il remercie chacun du concours qu'il lui a apporté et spécialement les membres du Bureau.

Il se dit heureux de céder le fauteuil présidentiel à M. Jules Dumont, dont il prononce un vif éloge.

M. Dumont, à son tour, exprime à M. Baar les remerciements qu'il mérite pour le dévouement dont il a fait preuve pendant ses années

écoulées, puis il développe le programme qu'il se propose de faire sien pour l'avenir. Il forme aussi le vœu de voir se continuer la bonne collaboration de tous ses collègues du Bureau.

Les élections statutaires ont ensuite lieu.

M. Toussaint, secrétaire, ayant exprimé le vœu de ne pas voir renouvelé son mandat de secrétaire, pour des raisons professionnelles, M. le notaire Pirlet a bien voulu accepter de réoccuper le poste qu'il occupa jadis pendant plusieurs années. M. Toussaint remplira désormais les fonctions de secrétaire-adjoint.

D'autre part, M. L. E. Halkin a posé sa candidature au poste de bibliothécaire.

Le vote ayant été unanime snr les propositions du Comité, les diverses commissions sont constituées comme suit :

Vice-Président : M. Edouard Poncelet.

Secrétaire : M. Jules Pirlet.

Secrétaire-adjoint : M. Robert Toussaint.

Trésorier : M. Pierre Laloux.

Bibliothécaire : M. L. E. Halkin.

Conservateurs-adjoints : MM. le comte J. de Borchgrave, Jos. Hamal-Nandrin, Florent Pholien, Jules Pirlet, le baron Maurice de Sélys Longchamps, Nicolas François, Armand Baar.

Conseillers : MM. M. de Puydt, L. Halkin, F. Magnette, Fl. Pholien, L. Lahaye et A. Baar.

COMMISSIONS :

Publications : MM. F. Magnette, directeur ; Fairon, Lahaye et Poncelet.

Fouilles : MM. Baar, de Fraipont, Hamal-Nandrin, Servais, Mlle van Heule et Dr Wibin.

Achats : MM. Baar, Laloux, Petit, Servais, de Sélys et Mlle van Heule.

Vérification du Musée : MM. Baar, Lahaye, de Sélys et Toussaint.

Vérification de la Bibliothèque: MM. Bonhomme, de Crassier et Magnette.

Vérification des comptes : MM. Dieudonné. Ghilain et Peny.

Excursions: MM. Pholien, président ; Toussaint, secrétaire; de Borchgrave et Laloux.

Conférences et causeries : MM. Pholien, président ; Toussaint, secrétaire.

Don. — Les Amis des Musées ont fait don à l'Institut d'une harpe ancienne, sculptée et signée Holtsman, à Paris, provenant du château de Trumplv. Le président exprime ses vifs remerciements à l'A.M.I.A.L. et spécialement à son dévoué président, M. Petit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE

Le Crucifix de Villers l'Evêque

Helbig écrit (1) qu'on retrouve suspendus aux parois des églises, sur les cimetières, dans les tours et, encore entourés de la dévotion populaire, nombre de crucifix de jubés ou de trefs ; les uns médiocres, les autres pénétrés d'un sentiment profond et d'une expression intense.

Il en signale une dizaine qui méritent d'échapper à l'oubli (2). Nous nous risquons à ajouter à la liste un crucifix, actuellement dans le parvis de l'église de Villers l'Evêque.

C'est un Christ en bois (tilleul ? hêtre ?) (3) de 1 m. 50 de hauteur, de 1 m. 35 de largeur (bras étendus) et bien proportionné.

Une certaine raideur dans l'attitude générale, l'effacement exagéré de l'abdomen et la faiblesse de quelques détails (les rotules) ne permettent pas de le classer parmi les chefs-d'œuvre.

La pièce est cependant intéressante.

Les jambes sont robustes ; la droite est infléchie (le milieu du tibia droit ressort de 8 cm. sur le

(1) *Histoire de la sculpture et des arts plastiques au pays de Liége.* (Mémoires de la Société Libre d'Emulation. Liége 1889, p. 200, *sq.*)

(2) Voyez aussi dans *Chronique Archéologique du Pays de Liége*, 1926, p. 67, *Le crucifix de Bodegnée*, par le Dr WIBIN, dont la description et l'histoire s'appliquent presque entièrement au crucifix de Villers, et *B. I. A. L.* 1914, fasc. 1, *Le Christ des Dominicains*, par M. BOURGAULT.

(3) La croix est moderne, de nulle valeur.

gauche), pour que le pied droit s'applique sur le pied gauche et que les deux s'attachent avec un seul clou.

La ceinture est constituée d'une bande de 12 cm qui se redouble, donnant une largeur de 20 cm. environ. Elle se croise dans les aines, pour se boucler sur la cuisse gauche en un grand nœud de 25 cm., à bouts retombants.

Le nombril et les fausses mammelles sont indiqués, de même que le coup de lance. Le thorax est saillant, l'ossature fort marquée ; les muscles et les veines des bras et des jambes se dessinent finement.

Mais c'est la tête surtout qui mérite attention : des rides profondes barrent le front ; le nez, rectiligne, est aminci et

tiré ; deux grands yeux fermés, une bouche entr'ouverte nous montrent l'Homme de douleur mort sur la croix.

Mais le mouvement qui incline légèrement la tête vers la droite, les joues pleines dont la chair est soutenue, les épines qui, par leur torsade, font sur la tête l'effet d'une couronne de roses, deux longues boucles de cheveux tombant avec élégance sur les épaules, la barbe fine et lisse, partagée par une ligne médiane soignée, tout cela donne une impression de sérénité et de majesté ; on dirait que, dans un divin sourire, le Christ triomphe de la mort.

Ce crucifix, placé dans la grande nef de l'église de Villers, fut, vers 1870, remplacé par un plâtre et le curé demanda à un charron du village de le débiter en bois à brûler.

« Voilà ma hache, dit le vieux Ralet, au curé, moi je ne « fais pas cela. »

En 1893, lors de la construction de la nouvelle église, le crucifix fut attaché à la paroi nord de la tour où, pendant quarante ans, il subit, non sans dommage, toutes les intempéries.

M. le professeur Brassinne le remarqua et le fit mettre à l'abri.

Ce Christ attend sa restauration pour reprendre la place qu'il occupait il y a 400 ans sur le tref avec la Vierge et un saint Jean, qui existent encore. (1)

ERNEST FRÉSON.

Les von Trier, fondeurs de cloches et d'artillerie à Liége au XVIe siècle

Comme l'indique leur nom, les maîtres fondeurs auxquels nous consacrons cette notice sont originaires de Trêves. Le fait est confirmé par la représentation, dans leur marque, de la célèbre tunique du Christ conservée dans cette ville. Du reste, hâtons-nous de le dire, les von Trier qui se rencontrent dans les documents liegeois du XVIe siècle ne se relient entre eux que par conjecture : seule l'identité de leur nom et de leur profession permet de les rattacher avec vraisemblance à une même famille.

Au XVe siècle on trouve les von Trier établis à Aix-la-Chapelle. Gregorius von Trier y acquit, en 1492, de Joest et de Jean Pastor, la maison dite du Soleil (zur Zonne),

(1) Les connaisseurs datent ce crucifix de 1550-1600.
Comparez le Crucifix d'Adam Krafft dans *Kristliche Kunst,* marz 1908, celui de Nicolas de Leyde, etc., dans Luckenbach, *Kunst und Geschichte*, II, 1918.

située dans la rue de Cologne (1). Il fondit en 1501, 1504 et 1512 trois cloches encore existantes dans les églises de Preischeid et de Manderfeld en Rhénanie (2).

C'est en 1525 que nous trouvons pour la première fois les von Trier en rapport avec les Liégeois. Cette année, les maîtres de fabrique de la cathédrale Saint-Lambert commandèrent à maître Jean de Trèves un nouveau carillon et, dès l'année suivante, les clochettes pesant 4642 livres furent amenées d'Aix et suspendues dans la grande tour de l'église. Leur prix s'élevait à 696 florins 4 1/2 sous, monnaie de Brabant (3).

En 1533, Erard de la Marck fit don à la cathédrale de deux nouvelles cloches. Elles furent coulées à Liége par le même fondeur Jean de Trêves. La plus grosse, le bourdon Erard, pesait 7500 kilogs ; le poids de l'autre, baptisée Chrysogone, s'élevait à 4500 kilogs. Elles furent brisées toutes deux en 1795 (4).

Ces fournitures décidèrent vraisemblablement Jean de Trèves à s'établir à Liége et, le 18 août 1534, il y acquit le métier des fèvres (5). Tilman Simpernel, *postainier* et Peter van Winter, *serwier*, se portèrent garants du paiement des 26 florins d'or qui constituaient le prix de la grande raete, laquelle conférait au nouveau membre de la corporation les droits professionnels et politiques inhérents à sa qualité.

Un Hendrick von Trier et son gendre, Thys von Andernach, acquirent le même métier des fèvres en 1536. Jheorius von Trier, que nous retrouverons sous les prénoms Georis et Gregorius, fit de même en 1541 (6). Les deux derniers tardèrent à acquitter le prix de la raete et, en 1543, les gouverneurs du métier les sommèrent de se libérer sous peine d'exclusion (7).

(1) H. F. MACCO, *Geschichte und Genealogie der Familie Pastor*, p. 26.
(2) Ernst WACKENRODER, *Die Kunstdenkmaler des Kreises Prüm*, p. 129. H. REINERS, *Die Kunstdenkmaler von Eupen-Malmedy*, p. 362.
(3) Ed. PONCELET, *Les architectes de la Cathédrale Saint-Lambert de Liége*, p. 30. REINERS, *op. cit.*, pp. 232, 361, 372, 425, 489, cite diverses cloches fondues par Jean von Trier pour des églises rhénanes, de 1520 à 1527.
(4) *Ibid.*, pp. 30-31.
(5) *Echevins de Liége*, obligations reg. 21, f° 79.
(6) ARBY, *Reliefs des fèvres*, pp. 2 et 3. Cfr. H. REINERS, *op. cit.*, p. 242.
(7) *Echevins de Liége*, obligations, reg. 24, f° 80.

L'activité des von Trier et de leurs alliés fut considérable dans leur nouvelle patrie. Sans doute depuis longtemps on pratiquait dans la principauté la fonte du bronze et du laiton. On connaît l'interdiction faite aux Liégeois, après le désastre de 1468, de forger des pièces d'artillerie sans l'autorisation du duc de Bourgogne et de ses successeurs. Dans la première moitié du XVIe siècle, nous relevons d'autre part des contrats pour fournitures de canons avec Thys de Venloo (7 janvier 1511) (1) et Léonard le Cock (28 mars 1538) (2). Mais, comme on le verra bientôt, les von Trier allaient donner à cette industrie une impulsion nouvelle.

En 1540, Jean von Trier livra à l'église Saint-Jacques une cloche avec ornementation de style Renaissance, pesant 2000 kilogs. On l'a refondue en 1891, tout en lui conservant sa forme ancienne ainsi que son inscription primitive: « ALMA DEI GENITRIX HOC TEMPLUM SERVET ET OMNES. CUM SONITUS GRANDES ISTA MISSA DABIT PHILIPPUS DE MARCA MV XL. JOANNES DE TREVERIS ME FECIT » (3).

Un Jean von Trier, sans doute le même, avait coulé en 1536, pour l'église de Bleialf, une cloche portant l'inscription: MARIA HEISCHEN ICH IN DIE EHRE GOTTES LUDEN ICH DEN DOURE VERDRIEVEN ICH. JAN VAN TRIER GOUS MICH ANNO DOMINI MDXXXVI » (4).

En 1546, les chanoines de Sainte-Croix payèrent à Grégoire de Trèves, fondeur de cloches à Liége, 21 florins 14 1/2 sous pour la refonte de la cloche de Havelange en Condroz (5).

La même année, les chanoines de Saint-Denis firent réparer le crucifix qui pendait à l'arc triomphal du chœur de leur église. Le restaurateur de cette croix fut un certain Clokman, nom sous lequel les sources liégeoises désignent

(1) *Echevins de Liége*, reg. 14, fo 93.

(2) *Ibid.*, reg. 22, fo 153 vo.

(3) G. RUHL, *L'église Saint-Jacques de Liége*, p. 11.

(4) Ernst WACKENRODER, *op. cit.*, p. 37.

(5) Ed. PONCELET, *Inventaire analytique des chartes de l'église Sainte-Croix*, t. II, p. 137.

parfois Grégoire de Trèves, qui reçut la même année un paiement pour la réparation des chandeliers (1).

Grégoire de Trèves fut chargé également, en 1549, par le même chapitre de Saint-Denis, de la fonte d'une cloche pour l'église de Marneffe (2).

Le 17 juillet 1550, le même fondeur faisait contrat avec les bourgmestres de la cité de Liége pour la fonte d'un canon de même calibre et de même longueur qu'un autre qu'il avait livré précédemment. Il lui serait remis dans ce but 9000 livres de cuivre qu'il devait faire venir d'Aix à ses frais. Il devait y mêler un millier de métal de cloche à l'estimation des experts. La pièce serait coulée et pesée à Liége et une tolérance de dix pour cent serait admise pour le poids. La valeur du cuivre non employé devait être remboursée à la ville (3).

Un procès-verbal relatif à la livraison des cloches sous l'occupation française à la fin du XVIIIe siècle reproduit comme suit l'inscription d'une cloche de l'église d'Oplinter : « MARIA IS MYNE NAME MYN GHELRYTHEYT SY GODE BEPRA. GORIS TRIER L'AN 1775 » (4). Cette inscription est évidemment fautive. F. Donnet proposait de la corriger comme suit : « MARIA IS MYNE NAME MIN GHELUYT SY GOD BEQUAEME. GORIS TRIER ANNO ... ». Il n'est pas possible de déterminer la date primitive, mais tout porte à croire qu'elle s'étendait entre 1555 et 1575, Grégoire de Trèves étant mort avant 1580.

Le 26 novembre 1552, les chanoines de Saint-Lambert payèrent à Grégoire de Trèves 26 florins Brabant pour la réparation de la cloche bannale de Landen.

En 1561, nous retrouvons notre fondeur exécutant d'importants travaux pour l'abbaye du Val Saint-Lambert. Les moines lui livrèrent, le 1er mars de cette année, 1491

(1) Collégiale Saint-Denis, reg. 598, ffos 7 et 7 vo. Cfr. Echevins de Liége, Œuvres, reg. 79, fo 79 vo. Acte du 28 février 1576.

(2) « Solvi Gregorio van Trier, jusori campanorum pro reparatione et confectione campane de Marneffe, 19 fl. 6 st. 16 s. » St Denis, reg. 598, an. 1549, p. 5.

(3) E. FAIRON, *Regestes de la Cité de Liége* (en préparation).

(4) Fernand DONNET, *Variétés campanaires*, dans *Ann. de l'Acad. roy. d'arch. de Belgique*, 6e série. t. I (1909), p. 292.

livres de fin métal et 41 1/2 livres de résidu de fonte de cloche (pottice). Il en fit deux cloches, l'une appelée Marie pesant 1072 1/2 livres, l'autre, Bernard, pesant 472 1/2 livres. Il reçut deux dallers pour la façon de chacune d'elles (1).

Une clochette coulée par lui et conservée aujourd'hui au musée Curtius porte l'inscription :

SANTCE JACOBE ORA PRO NOBIS
GREGORIUS TREVERENSIS ME FECIT
ANNO XV LXVI

Le 16 décembre 1563, le chapitre de Sainte-Croix fit un accord avec Georges de Trèves, fondeur de cloches, demeurant pour lors « outre le grand pont », concernant la refonte d'une cloche discordante (2).

Le 1er juillet 1567, nous trouvons Grégoire de Trèves recevant de Guillaume de Palude, curé de Marneffe, une rente de 7 stiers de seigle en paiement d'une cloche qu'il avait coulée pour l'église de l'endroit (3).

Le 28 février 1576, il acquit de Pirotte Kamanne une maison dans la rue Sœurs-de-Hasque, devant le couvent des religieuses de ce nom (4).

Il mourut entre cette date et 1580. Grégoire de Trèves avait épousé une liégeoise : Isabelle, fille de Henri Hottea dit Demay (5). Il en eut de nombreux enfants :

1° Noël, lequel résidait en 1596 dans la paroisse Saint-Nicolas Outre Meuse, devant le Puits en Sock, probablement dans la maison paternelle (6). Il épousa une certaine Juliane par laquelle il était parent, sans doute, de Pierre le Potty, d'Ougrée et de Juliane d'Esneux, sa femme. L'official de Liége le désigna, le 12 avril 1589, comme tuteur des enfants de ces époux (7).

(1) Abbaye du Val Saint-Lambert, reg. 340, f° 129.
(2) Ed PONCELET, *Rec. cit.*, t. II, p. 158.
(3) Ech. de Liége, Œuvres grand greffe, reg. 90, f° 234.
(4) Ibid., reg. 79, f° 79 v°.
(5) ABRY, *Relief des entretailleurs de drap*, p. 94. - Officialité, Décrets et sentences, reg. 66, f° 99 v°.
(6) Echev. de Liége, Conv. et testaments.
(7) Officialité, Décrets et Sentences, reg. 75, f° 97 v°.

Noël fut comme son père fondeur de cloches. Un acte de 1566 le qualifie d'autre part « orlogier ». Ce texte est relatif à la livraison faite par lui aux frères Mineurs de Dinant, d'une cloche pesant 305 livres, pour la façon de laquelle il reçut 15 florins 18 aidants (1).

2o) Isabeau, mariée en premières noces, à Piron de Bouvignes et, en secondes noces, à Baltus Wouloff van Gronseburgh. Elle fit testament le 30 mars 1596 (2).

3o) Ailid qui épousa Hubert delle Haye, lequel releva le métier des fèvres en 1597 (3).

4o) Meyken, mariée, 1o à Johan Maljean, dont elle eut une fille, Isabeau et 2o à Jean le Begon, sans doute un fils de Jean le Begon, potier de terre dans la paroisse Saint-Nicolas Outre Meuse qui testa en 1559 (4).

5o) Julienne, citée dans le testament de sa sœur Isabeau.

6o) Catherine, née en 1572 et qui, en 1580, reçut comme tuteurs ses deux beaux-frères qui suivent.

7o) N. mariée à Lambert Peterken.

8o) N. mariée à Willem Jacquemin (5).

* * *

Hendrick von Trier, le même probablement qui avait relevé le métier des fèvres de Liége en 1536, livra en 1555 une cloche à l'église Saint-Servais à Maestricht (6). Elle fut acquise en 1767 par les marguilliers de la collégiale Sainte-Gudule à Bruxelles. où elle se trouve encore. Avant sa mise en place, elle fut à nouveau bénite et reçut le nom de Gertrudis, tout en conservant son ancienne inscription :

MARIA HEISSCHEN ICH DIE LEBENDEN ROSEN
HENDRICH VON TRIER GOUS MICH
Ao DNI MCCCCCLV

(1) DD. Brouwers, *Cartulaire de la ville de Dinant*, t. VIII, p. 97.

(2) Echevins de Liége, Convenances et testaments, Bernimolin, 1595-1600, fo 271.

(3) Abry, *Reliefs des fèvres*, p. 169.

(4) Echev. de Liége, loc. cit. Ibid. greffe Bernimolin, Conv. et test., 1573-1575, fo 283.

(5) Officialité, Décrets et Sentences, reg. 66, fo 99 vo.

(6) Fernand Donnet, *op. cit.*, p. 395.

La même année, Hendrick von Trier livra à l'église d'Olzheim une cloche avec l'inscription suivante :

SINS SIMON HEISCHEN ICH
HEINDRICH VON TRIER GOUS MICH
ANNO 1555 (1)

C'est le même fondeur sans doute qui, en 1584, fournit à la ville d'Anvers des pièces d'artillerie marquées de ses initiales H. V. T. avec les armes de cette ville (2).

Comme nous l'avons vu, on pratiquait dès avant cette date dans la famille von Trier la fonte des canons. En 1563 encore, Friedrich von Trier, fils de Henri, bombardier, fit relief du métier des fèvres de Liége (3).

Henri avait eu une fille, Marie, laquelle épousa Laurent Grandjean qui fit relief du même métier en 1604 (4).

Le plus célèbre des fondeurs du nom von Trier fut Jean von Trier. Nous avons rencontré déjà, en 1540, un personnage de ce nom. En 1599, un autre Jean von Trier livra une cloche à l'église de Gondesheim (5). Nous n'avons pu déterminer leurs rapports avec leur homonyme qui devait connaître une fortune des plus éclatantes.

Au cours des siéges nombreux qu'il entreprit contre les villes des Pays-Bas révoltées contre l'Espagne, Alexandre Farnèse dut se procurer une artillerie nombreuse et il recourut souvent dans ce but aux fondeurs von Trier. Leurs produits furent sans doute particulièrement appréciés, car le gouvernement espagnol s'efforça de les attirer dans la péninsule elle-même. Par contrat du 30 avril 1589, Jean von Trier s'engagea à se rendre à Lisbonne pour y diriger la fonderie de canons (6). Le contrat fut fait pour huit ans et le traitement annuel de von Trier fut fixé à 1200 florins, avec faculté pour lui de revenir par intermittence dans son

(1) Ernst WACKENRODER, *op. cit.*, p. 126.

(2) HENRARD. *Les fondeurs d'artillerie dans les Pays-Bas. (Ann. de l'Acad. d'Archéol. de Belgique,* 4e série, t. V (1889), p. 259).

(3) ABRY, *Reliefs des fèvres,* p. 73.

(4) Ibid., p. 73.

(5) Ernst WACKENRODER, *op. cit.*, p. 84.

(6) HENRARD, *op. cit.*, p. 259.

pays pour y terminer les pièces commandées antérieurement. Le fondeur reçut en outre 100 florins pour frais de voyage. En cas de décès du bénéficiaire, sa femme et ses fils devaient recevoir quatre années de traitement. Il emmenait du reste avec lui ceux-ci et six ouvriers exemptés de toutes impositions, aides et gabelles. Toute facilité lui serait donnée pour construire des ateliers. Les bâtiments de la fonderie seraient élevés aux frais du roi d'Espagne, sur les plans dressés par von Trier, et ils comprendraient une habitation pour son usage personnel. Les matières premières lui seraient fournies et il lui serait pavé 8 florins par quintal de bronze pour les pièces finies et éprouvées, la façon des pièces manquées restant à ses charges.

Nous ignorons quelle fut en Espagne la fortune des von Trier. Leur nom reparait avec honneur dans l'historiographie des Pays-Bas. On le retrouve à Malines, siége principal des fonderies d'artillerie au XVIe siècle, mais c'est à propos d'œuvres plus pacifiques. Gomes van Trier, auteur de plusieurs « Colloques » intéressants au point de vue mœurs et usages du temps, se qualifie « gentilhomme malinois ». D'après la dédicace de ses livres, il paraît avoir vécu à la cour de Henri-Frédéric de Nassau, général de cavalerie des Provinces-Unies et avoir été le précepteur de Frédéric-Henri, fils du prince-électeur Frédéric V, roi de Bohème (1).

Le 11 juillet 1787, la chambre héraldique des Pays-Bas délivra une reconnaissance de noblesse à Jacques-Joseph-Antoine van Trier, écuyer, lieutenant-maieur de Louvain, époux de dame Catherine-Louise d'Awans (2).

JEAN VERNAUX.

(1) Paul BERGMANS, *Gomes van Trier*, dans *Biog. nationale*, t. XXV, col. 613.

(2) J. CUVELIER, *Inventaire des archives de la ville de Louvain*, t. I, nº 709.

Pour l'embellissement de Liége

Nous avons naguère annoncé qu'une « Commission spéciale pour l'embellissement de l'antique *Place du Marché* » avait été créée par M. Paul Borgnet au sein de la Chambre de Commerce de notre ville. Après d'incessantes démarches, cette Commission a réussi à faire restaurer plusieurs des façades de cette place. L'Administration Communale, voulant seconder les efforts de cet organisme, est décidée à accorder une sérieuse subvention aux propriétaires qui se prêteront à la réalisation de l'œuvre envisagée. Un nouveau et pressant appel vient d'être dans ce sens adressé aux intéressés, en vue d'obtenir qu'ils fassent restaurer leurs façades en cette année 1937, au cours de laquelle sera organisée la grande fête de la Wallonie en préparation.

Nous nous joignons à la dévouée Commission pour que l'appel en question soit couronné de succès. Nous émettons le vœu que cette campagne de propagande porte ses fruits, non seulement en ce qui concerne la Place du Marché, mais également les nombreuses anciennes façades de la ville qui sont enduites de badigeons.

La Commission en question est composée de MM. Paul Borgnet, président ; Florent Pholien, secrétaire ; E. Renier, A. Rasse et Marcel Raskin, membres et A. Warnotte, architecte communal honoraire, conseiller technique, qui sont presque tous membres de l'I. A. L.

Ajoutons que dans le but d'accentuer la propagande entreprise que notre collègue, M. Pholien, président de la Commission des Conférences, en ouvrant la série des Causeries publiques et dominicales au Musée Curtius, le 3 janvier dernier, a prononcé les paroles suivantes qui valent d'être reproduites :

« ...Malgré le développement de l'esprit moderniste dans l'architecture actuelle, la grande masse des Liégeois demeurent attachés aux traditions non seulement dans la conservation des anciennes constructions, mais également dans l'édification de maisons nouvelles aux façades inspirées

du style de nos meilleures parmi les habitations que le passé nous a léguées.

« Depuis quelques années, on s'ingénie à conserver aux monuments et aux façades des maisons anciennes leurs caractères propres ou à effectuer des restaurations qui restituent leurs matériaux dans leur aspect primitif.

« Je citerai pour l'instant les efforts déployés par une commission spéciale qui s'est donnée pour mission d'embellir notre vieille et chère *Place du Marché.*

« Déjà plusieurs façades sont restaurées et, sous la pression de cette dévouée commission, l'on espère que dans le courant de 1937 toutes les façades de cette place formeront un ensemble digne de son histoire.

« Notre but, en vous parlant de nos vieilles façades, est d'attirer la bienveillante attention des propriétaires d'anciennes maisons caractéristiques, pour qu'ils enlèvent les badigeons qui les déparent et les enlaidissent.

« L'épithète de «Cité ardente» donnée à la ville de Liége, a, disait un auteur épris de notre chère cité, fait fortune et au fond c'est logique.

« Avec notre belle, somptueuse et incomparable Meuse, avec les collines qui l'entourent, l'ancienne capitale de la Wallonie, bien que ville de labeur, a gardé un goût raffiné pour le confort artistique de ses intérieurs et l'ordonnance esthétique de ses habitations.

« Nos causeries et nos leçons de vulgarisation sont organisées précisément dans le but de faire apprécier, d'admirer et de conserver nos œuvres anciennes pour le plus grand profit de notre sentiment wallon et liégeois et des générations qui nous succéderont. »

Le cartulaire de l'Université de Paris

On sait que le R. P. Denifle († 1906) et Henri Chatelain († 1933) avaient entrepris la publication du cartulaire de l'Université de Paris, dont deux volumes ont été achevés

de leur vivant. Le troisième tome vient de sortir de presse (1). Il est l'œuvre de M. Charles Samaran, professeur à l'Ecole. des Chartes et à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, et de M. Emile Van Moé, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, aidés de Mlle S. Witte. Ce magnifique *in quarto*, qui fait honneur aux Maisons Firmin Didot et Henri Didier, est une édition du *Liber procuratorum* de la nation germanique. Il va de l'année 1466 à l'année 1492. Si nous le signalons ici, c'est que les Liégeois qui ont fait leurs études à Paris se trouvaient inscrits dans la *natio alemanniae* et qu'on retrouve des renseignements précis sur un certain nombre de nos clercs de la seconde moitié du XVe siècle. Il s'agit naturellement de ressortissants de l'ancien diocèse très vaste dont la principauté n'était qu'une partie. Inutile de dire que les identifications sont faites par les éditeurs avec un soin extrême. On ne peut que souhaiter la continuation prochaine de cette monumentale publication.

P. H.

Nécrologie

L'Institut Archéologique Liégeois a fait une perte sensible en la personne du Dr Herman Davin, décédé à Amay, le 7 janvier dernier. Entré à l'Institut en 1915, le Dr Davin franchit rapidement les degrés de sa hiérarchie, pour devenir membre effectif en 1921, grâce au travail fourni et à l'intérêt qu'il portait à notre société, non seulement en assistant aux réunions, congrès et excursions, mais en collaborant avec entrain aux recherches et découvertes, d'abord avec les préhistoriens liégeois, ainsi qu'aux fouilles diverses opérées à Amay et tout dernièrement encore à la villa romaine de Villers-le-Bouillet.

Ayant hérité l'attrait de la préhistoire de son père, Davin-Rigot, et des amis de celui-ci, M. le chanoine Gaillard et

(1) *Auctarium chartularii Universitatis parisiensis;* tomus III. Un vol. in 4o de XIV-892 pp. Paris, Henri Didier, 1935.

M. Galand, il s'attacha, dès l'âge de 15 ans, à la suite des de Puydt, Servais et Hamal-Nandrin à parcourir la Hesbaye de Latinne à Sainte Gertrude, passant par Omal, Dommartin, Jeneffe, Wonck, Tillice, etc., lieux rendus mémorables par les découvertes des « fonds de cabane omaliens », et de l'industrie Tardenoisienne et Campynienne, prenant une part active et peut-on dire surtout manuelle à tous ces travaux, même quand il fut absorbé par ses devoirs professionnels. La collection réunie par son père et par lui-même figure dans les vitrines de la section préhistorique du Musée Curtius comme un témoignage de son attachement à l'Institut.

Travailleur modeste, doué d'un esprit averti et consciencieux et d'un caractère amène, Herman Davin était un charmant compagnon, mais les dernières années de sa vie ayant été marquées de plus de peines que de joies, il fut obligé de ralentir et même de cesser cette activité archéologique qui fut pour lui, comme pour d'autres, un dérivatif à ses labeurs et soucis.

Son souvenir restera parmi les membres de l'Institut qui, l'ayant connu, ont pu l'apprécier, comme parmi ses confrères médecins.

Dr B. WIBIN.

*
* *

Le mois de janvier a vu disparaître également un ancien membre effectif de l'Institut qui s'était signalé à l'attention des archéologues du pays liégeois par une participation importante à la campagne des fouilles qui ont assuré à l'école liégeoise une réputation justement méritée, M. Firman Henaux. Ses travaux de recherches dans le sol si riche du Condroz se sont poursuivies presque sans interruption des années 1897 à 1913 et ont donné des résultats féconds : sépultures et villas belgo-romaines, cimetières francs, à Bois-et-Borsu, aux Awirs, à Vervoz, à Limont (Tavier), à Ouffet, à Vyle-Tharoul, ailleurs encore. Le Musée de la Maison Curtius doit au travail fort méritoire qu'a fourni F. Hénaux un grand nombre des richesses que contient la salle des antiquités romaines.

Le nom du défunt pourra difficilement être oublié dans la pléiade de ceux qui ont contribué à augmenter dans une mesure considérable la somme de nos connaissances des premières populations ayant occupé le sol des pays mosans. M.

*
* *

Une lamentable mort vient soudainement d'enlever à l'Institut l'un de ses membres associé à nos travaux depuis peu d'années seulement, mais qui s'était acquis de précieux titres à la sympathie et à l'estime des archéologues liégeois, M. Alphonse TYOU, de Fize-Fontaine, instituteur pensionné à Amay.

Tous le monde sait qu'il avait assumé la tâche entièrement désintéressée de veiller au travail des fouilles ayant amené la découverte d'une villa belgo-romaine de vastes proportions à Villers-le-Bouillet (voir la *Chronique Archéologique* de 1935), et, grâce à lui, on était sur la voie d'une autre construction voisine de la première et probablement tout aussi importante. M. Tyou meurt au beau milieu de sa tâche et sa disparition fait craindre que celle-ci ne doive être abandonnée ou reprise en des temps indéterminés. L'Institut perdra difficilement le souvenir du disparu et il ne peut qu'exprimer ici le regret de se voir enlever si prématurément un précieux collaborateur.

M.

Programme des leçons de vulgarisation de la 6me année (1937)

Mardi 2 mars. — M. Xavier JANNE, Professeur à l'Université, Bâtonnier de Barreau de Verviers : « L'Unification législative du Code Napoléon vis-à-vis du Droit de l'ancien Pays de Liége.

Jeudi 4. — M. Léon HALKIN, Professeur à l'Université, ancien Président de l'Institut archéologique liégeois : « Les Cirques et les Amphithéâtres romains. (Avec projections) ».

Mardi 9. — M. Jean HUBAUX, Professeur à l'Université : « La Basilique souterraine de la Porte Majeure, à Rome. (Avec projections). »

Jeudi 11. — M. Jean-René MARÉCHAL, Ingénieur, Assistant à l'Université : « Promenade dans le Pays de Herve. (Avec projections) ».

Mardi 16. — Mlle Hélène DANTHINE, Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie, Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes de Gand : « Les tombes " royales „ d'Our, en Chaldée. (Avec projections) ».

Jeudi 18. — M. Guillaume HENNEN, Conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Liége : « Les Notaires liégeois sous l'Ancien Régime ».

Mardi 23. — M. Jules DUMONT, Président de l'Institut archéologique liégeois, Professeur honoraire d'Histoire de l'Architecture aux Ecoles des Beaux-Arts : « La Vie à Pompéï. (Avec projections) ».

Les leçons se donnent aux Musée Curtius, à 5 h. 30 précises.

A lire

C'est faire preuve, nous semble-t-il, d'un sentiment légitime de bonne confraternité que de signaler la naissance et les prémices d'une activité de bon aloi d'une nouvelle publication consacrée à l'histoire, à l'archéologie et à leurs disciplines auxiliaires. En effet nous parviennent les deux premiers fascicules de la *Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays de Chimay*, sortis de presse en 1936. Notre nouveau confrère a voulu honorer celui qui l'a tenu en quelque sorte sur les fonts baptismaux et en est le premier président, en ajoutant à son titre celui de *Cercle Emile Dony*: Celui-ci, notre ancien confrère de l'Institut, n'est-il pas devenu l'historien du pays chimacien, par plus d'un de ses savants travaux ? C'est à lui, en collaboration avec le réputé professeur de Louvain, M. A. Bayot, que l'on doit, dans le tome I, une étude d'une érudition exemplaire

sur *Les Rues et Lieux-Dits de Chimay* (pages 1 à 30), dont on voudrait voir l'équivalent pour tant d'autres localités des pays wallons. Au tome II, nous lisons une dizaine de monographies, résultat de recherches historiques et plus encore toponymiques, dues en bonne part encore à M. E. Dony.

Débuts fort heureux qui méritent l'attention des « compétences » et auxquels nous souhaitons une continuation aussi longue que prospère.

M.

*
* *

Vient de sortir de presse le volume dit des *Annales* du XXXe Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, qui a tenu ses assisses à Bruxelles du 28 juillet au 2 août 1935 (273 pages in-16 avec nombreuses illustrations).

Pour se rendre un compte complet de l'activité scientifique qui a été déployée au cours du dernier Congrès de la Fédération, il convient de se reporter au premier fascicule, qui contient en ordre principal le Résumé des communications. Car il nous faut constater que nous ne trouvons, au lieu du texte *in-extenso* de plus d'une de ces communications, que leur résumé. Il y a même une section, la 1re, celle consacrée à l'Archéologie préhistorique, gallo-romaine et franque, dont il n'y a plus aucune trace dans le volume des Annales. Nous nous demandons la raison de cette omission.

Quoi qu'il en soit, le volume tout entier est à lire ; il est riche surtout en fait d'archéologie, d'histoire de l'art et d'histoire tout court au moyen âge et aux XVIe et XVIIe siècles des régions flamande et bruxelloise de la Belgique.

M.

28me ANNÉE, No 2. AVRIL-MAI-JUIN 1937.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
15 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius

Procès-verbal de la séance du Vendredi 29 Janvier 1937

La séance est ouverte à 5 h. 10 sous la présidence de M. Jules Dumont, président.

Ont signé la liste de présence :

MM. J. Dumont, président ; Jules Pirlet, secrétaire ; P. L. Laloux, trésorier ; Mlle van Heule, conservateur ; J. Servais, conservateur honoraire ; R. Toussaint, secrétaire-adjoint ; F. Pholien, le comte de Borchgrave, le baron M. de Sélys, conservateurs-adjoints et F. Magnette, directeur des publications, membres de la Commission administrative.

Mr le docteur B. Wibin, membre effectif.

Mmes et Mlles Ansiaux, A. André, L. Robert ; M. Hans ; M. Michaux, D. Goderniaux et Th. Canter.

MM. l'abbé Ansiaux, L. Baar, J. Plomdeur, L. Pierard, E. Tancré, Scuvée, J. Lonnoy, Em. Jamin, G. de Froidcourt, Bon Y. de Radzitsky, Boniver, A. André, A. Tyou, A. Guion, Ch. Dejace, W. Hallein, Larbalette, J. van der Heyden, F. Kraft de la Saulx, P. De Bruyne, E. Van den Berg, H. Flamand, L. Garray, A. Piret et O. Wibaie, membres correspondants ou associés.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président, devant l'assemblée debout, rend un ultime hommage à la mémoire de trois confrères disparus depuis la précédente réunion : le docteur Davin,

préhistorien averti dont la collaboration fut si précieuse à l'Institut et dont le musée est fier d'abriter les collections ; M. Joseph Bouvy et l'avocat Ullens, membres associés. Il salue également la mémoire d'un ancien membre effectif également disparu M. Firmin Henaux, bourgmestre de Bois-Borsu.

La parole est ensuite donnée au secrétaire qui donne lecture du procès-verbal de la séance de décembre qui est approuvé sans observation.

Le secrétaire communique ensuite la correspondance, notamment une lettre de M. Poncelet remerciant l'Institut de l'avoir appelé aux fonctions de vice-président et l'assurant de tout son dévouement.

Une lettre du Cercle archéologique d'Ath annonçant la célébration de son XXVe anniversaire, les dimanche 1er et lundi 2 août 1937, et l'organisation à cette occasion d'un Congrès international d'Histoire régionale, de Tourisme et de Folklore, ainsi qu'une exposition du folklore athois. Le comité de ce Congrès invite les membres de l'Institut à collaborer par leurs travaux et leur présence à cette manifestation.

Le président propose à l'assemblée de faire représenter l'Institut à cette fête par M. Magnette. Ce dernier accepte en faisant toutefois certaines réserves.

Présentation de membres associés.

Sont présentés en qualité de membres associés :

M. A. Warnotte, architecte communal honoraire, 50, rue de l'Université à Liége ; Joseph Boulanger, industriel, rue St-Léonard, 492, à Liége et G. Boulanger, étudiant, même adresse.

L'élection de ces candidats aura lieu à la séance de février.

Election de membres associés.

L'assemblée procède ensuite au vote pour l'élection de MM. Scuvée et Tulippe présentés en qualité de membres associés. Ceux-ci sont élus à l'unanimité des membres votants.

Communication de M. le comte Joseph de Borchgrave : Sculptures romanes (avec projection).

Il s'agit dans cette communication de la sculpture romane en général et non de la sculpture romane mosane. M. le comte de Borchgrave en promenant son auditoire à bâtons rompus à travers l'art roman a surtout eu comme but de faire saisir à ses auditeurs la grande complexité de cet art, qu'il s'agisse de sculpture, d'orfèvrerie ou d'architecture. Pour atteindre ce but il fit projeter, à l'écran des clichés contrastes.

Il apparaît de cet examen d'une façon saisissante et remarquable que cet art est « l'art romain qui continue » ; que malgré la recherche constante du nouveau, l'artiste roman puise son inspiration dans les traditions antiques ; qu'il serait dangereux d'autre part de vouloir classer les œuvres romanes d'après leur degré de perfection. On constate en effet la grande inégalité de celles-ci, certaines œuvres frustes et naïves apparaissant à côté ou postérieurement à d'autres signes de l'art antique.

De très beaux clichés illustrèrent cette communication qui captiva l'auditoire et retint tout son intérêt.

Le président, après avoir remercié et félicité l'orateur, leva la séance à 6 h. 1/2.

Procès-verbal de la séance du 26 février 1937

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Jules Dumont, président.

Ont signé la liste de présence :

MM. J. Dumont, président, J. Servais, conservateur honoraire ; Mlle H. van Heule, conservatrice ; MM. P. Laloux, trésorier ; R. Toussaint, secrétaire-adjoint ; L. E. Halkin, bibliothécaire ; Fl. Pholien et le baron M de Sélys-Longchamps, conservateur-adjoint, membres de la Commission administrative.

M. G. Ghilain, membre effectif ; MM. Boniver, Dohmen, Bellart, Jamin, le baron de Radzitsky ; M. l'abbé et Mme Ansiaux ; Mlles Renson, Canter et Michaux, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés : MM. Pirlet, Pholien, Wibin.

Le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier, lequel est approuvé sans observation.

M le président annonce à l'assemblée que notre collègue, Mlle Hélène Danthine, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes de Gand, vient d'obtenir une bourse de voyage.

Présentations.

On présente en qualité de membre associé :

M. Dandoy, Ingénieur, 76, quai du Roi Albert, à Liége.

Elections.

MM. Joseph et Georges Boulanger et Armand Warnotte sont élus à l'unanimité membres associés.

Lecture des Rapports annuels.

M. Toussaint donne lecture de son rapport sur les travaux de l'Institut au cours de l'exercice écoulé ; Mlle van Heule expose ensuite la situation de nos Musées ; enfin M. Laloux communique l'état de nos finances. L'exercice se clôture par un déficit de francs 3.026,84.

M. Ghilain, au nom de la Commission de vérification des comptes, se déclare d'accord sur le rapport présenté. M. le baron de Sélys fait de même en ce qui concerne la situation de nos Musées et rend hommage à Mlle van Heule et à M. Servais pour le zèle qu'ils apportent à l'accomplissement de leurs fonctions.

M. Gothier sera sollicité de faire rapport sur la situation de notre bibliothèque.

Lecture est également donnée du rapport sur l'activité de l'A.M.I.A.L.

Le président remercie les divers rapporteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Procès-verbal de la séance du 26 mars 1937

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Jules Dumont, président.

Ont signé la liste de présence :

MM. J. Dumont, président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; Mlle van Heule, conservatrice ; F. Magnette, directeur des publications ; L. E. Halkin, bibliothécaire ; R. Toussaint, secrétaire-adjoint ; F. Pholien et N. François, conservateurs-adjoints.

M. l'abbé et Mme Ansiaux ; MM. Boniver, E. Van de Berg, Tancré, Leclère, L. Baar, Larbalette, baron de Radzitsky, E. Jamin, A. Piret, Kraft de la Saulx, Warnotte et Garray, membres correspondants ou associés.

Mmes et Mlles J. Brull, L. Grégoire, Th. Canter, R. Pinet et Hans, membres correspondants ou associés.

Excusé : M. J. Servais.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le président, devant l'assemblée debout, fait part du décès de M. le Chevalier Lagasse de Locht, président de la Commission royale des Monuments et archéologue distingué ; il dit la perte immense qui résultera de cette mort dans le domaine artistique du pays, et il adresse à la famille du défunt le souvenir ému de l'Institut.

Le secrétaire-adjoint donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance de février, lequel est approuvé sans observation.

Correspondance.

Le secrétaire communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance.

Présentation de membres associés.

Sont présentés en qualité de membres associés :

MM. l'abbé de Béco, curé de Hony-Esneux, Henri Jurdant, rue de Londres, 40, à Liége.

L'élection de ces membres aura lieu à la séance d'avril.

Election d'un membre associé.

Est élu membre associé à l'unanimité M. Albert Dandoy.

Affaires diverses.

Le président donne lecture d'une lettre écrite par l'Institut à M. Delaet, architecte des Bâtiments civils, réclamant pour notre Musée les peintures de l'ancien autel de la Chapelle du Palais de Justice, ainsi que les tapisseries de velours de la salle des procureurs généraux.

Mlle van Heule présente ensuite quelques objets provenant des fouilles de Villers-le-Bouillet. Elle annonce que ces fouilles interrompues par la mort du regretté M. Tyou vont être continuées par M. Breuer, qui a mis l'un de ces stagiaires à la disposition de l'Institut. Cette nouvelle réjouira l'Institut qui, faute de surveillant, avait dû renoncer à continuer ces fouilles.

Communication de M. l'abbé Ansiaux : « Le temple ogival des Frères prêcheurs d'antan ».

M. l'abbé P. Anciaux fit ressuciter devant son auditoire une église de Liége depuis longtemps disparue. Ses recherches patientes lui permirent de reconstituer ce temple, dont aucune gravure ne nous est parvenue si ce n'est un dessin de la façade extérieure.

Après avoir situé exactement son emplacement, il nous fit pénétrer à l'intérieur de l'église, nous faisant admirer ses autels, ses peintures, ses tombeaux, ses œuvres d'art, son vieux Crucifix, ses trésors d'orfèvrerie ; bref il évoqua avec agrément et en un style choisi devant son auditoire attentif une page inédite de notre passé liégeois. Les auditoires en furent charmés et ne lui ménagèrent point leurs applaudissements.

M. le président félicita et remercia le conférencier de sa très intéressante communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/4.

Une élection à Liége en l'an XI de la République Française

UN DOCUMENT LIÉGEOIS SIGNÉ BONAPARTE

Il vous a parlé, grand mère,
Il vous a parlé?
Béranger.

J'ai acquis récemment, pour ma Collection révolutionnaire, un document de l'époque dont l'intérêt réside principalement dans le fait que la signature autographe du Premier Consul Bonaparte est apposée, à côté de celles du Ministre de l'intérieur Chaptal et du Secrétaire d'état Hugues Maret, au bas d'une pièce relative à notre bonne ville de Liége.

C'est une lettre en partie imprimée, en partie manuscrite, qui ordonne la convocation de l'Assemblée cantonale pour procéder à certaines nominations ; sur feuille double de « papier ministre », elle mesure 42 cms sur 28 et porte, sous

la signature de Bonaparte, le petit sceau, sec, de l'Etat :
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS BONAPARTE 1er CONSUL.

En voici le texte, les parties manuscrites en italique :

GOUVERNEMENT FRANÇAIS

Saint Cloud (raturé) *Paris Le 28 Pluviose* an II de la République.

LES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le sénatus-consulte du 16 thermidor an 10,

Les réglemens organiques des 19 fructidor et 30 vendémiaire suivans, ARRÊTENT ce qui suit :

ARTICLE I.er

L'assemblée du canton d*e Liège 2e Arrondt* arrondissement d*e Liège* département d*e L'Ourthe* sera convoquée pour le *17e* (*23e*, raturé) jour du mois de (*Ventose*, raturé) *Germinal.*

II.

Ladite assemblée se réunira dans la commune d*e Liège, (2e arrondt)* et sera terminée le (*3e*, raturé) *25e* jour du mois de *Germinal.*

III.

Elle s'occupera uniquement des objets ci-après énoncés :

1.o La nomination de *treize* membres des colléges électoraux de département ;

2.o La nomination de *Dix huit* membres des colléges électoraux d'arrondissement ;

3.o La nomination de deux candidats pour les fonctions de juge de paix ;

4.o La nomination de *quatre* candidats pour les suppléans de juges de paix ;

5.o La nomination de *trente* candidats pour le renouvellement de la moitié des membres du conseil municipal *de la ville de Liège 2e Arrondt.*

IV.

Il sera donné des ordres pour qu'un Officier de gendarmerie prenne ceux du Président de l'assemblée, et que ledit Officier, ou tout autre du même corps, obtempère, sans délai, aux réquisitions que ledit Président pourra lui adresser, relativement à la tenue de ladite assemblée.

V.

Le Grand-juge Ministre de la justice, les Ministres de l'intérieur et de la guerre, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREMIER CONSUL,
Bonaparte

Le Ministre de l'intérieur,
Chaptal

Par le premier Consul :
Le Secrétaire d'état,
Hugues Maret

GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

~~Saint-Cloud~~, [illegible] an 11 de la République.

LES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le senatus-consulte du 16 thermidor an 10,

Les reglemens organiques des 19 fructidor et 30 vendemiaire suivans,

ARRÊTENT ce qui suit :

ARTICLE I.er

L'assemblée du canton de [illegible] arrondissement de [illegible] département de [illegible] sera convoquée pour le [illegible] jour du mois de [illegible]

II.

Ladite assemblée se réunira dans la commune de [illegible] et sera terminée le [illegible] jour du mois de [illegible]

III.

Elle s'occupera uniquement des objets ci-après énoncés :

1.° La nomination de [illegible] membres des colléges électoraux de département ;

2.° La nomination de [illegible] membres des colléges électoraux d'arrondissement ;

3.° La nomination de deux candidats pour les fonctions de juge de paix ;

4.° La nomination de [illegible] candidats pour les suppléans de juges de paix ;

5.° La nomination de [illegible] candidats pour le renouvellement de la moitié des membres du conseil municipal de la commune de [illegible]

IV.

Il sera donné des ordres pour qu'un Officier de gendarmerie prenne ceux du Président de l'assemblée, et que ledit Officier, ou tout autre du même corps, obtempère, sans délai, aux réquisitions que ledit Président pourra lui adresser, relativement à la tenue de ladite assemblée.

V.

Le Grand-juge Ministre de la justice, les Ministres de l'intérieur et de la guerre, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREMIER CONSUL,

Le Ministre de l'intérieur,

Par le premier Consul :

Le Secrétaire d'état,

Précisons d'abord la situation politique :

Les troupes françaises de l'Armée de Sambre et Meuse étaient entrées à Liège, le 9 thermidor, an II, 27 juillet 1794, jour de la chute de Robespierre et la bataille de Sprimont du 18 septembre avait délivré notre pays de Liège des Kaiserlicks ; par décret du 9 vendémiaire an IV, 1er octobre 1795, le pays de Liège, de Logne, de Stavelot et de Malmedy avait été réuni au territoire de la République française pour former le Département de l'Ourte et depuis lors nous vivions sous les lois françaises ; cette législation révolutionnaire, dont certains textes sont toujours applicables, inspirée de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* a servi de base aux Codes qu'aujourd'hui encore utilisent les pays de liberté et de vraie justice.

Par la Constitution de l'an VIII, Bonaparte avait été proclamé Premier Consul ayant toutes les prérogatives du pouvoir, Lebrun et Cambacérès, Consuls ayant voix consultatives ; à Liège, le citoyen Desmousseaux avait été installé en qualité de Préfet du Département, le 9 germinal an VIII, 30 mars 1800.

Le 1er vendémiaire an IX, 23 septembre, on avait célébré l'anniversaire de la fondation de la République française, une et indivisible, dans notre église Saint Martin, consacrée à la Victoire.

Le citoyen Henri-Gérard Bailly, homme de loi, avait été nommé Maire de Liège, par arrêté du 6 prairial an X 26 mai 1802, en remplacement de Michel Sélys, et avait été installé le 30 du même mois.

Un Sénatus-Consulte du 14 thermidor an X (2 août 1802), avait proclamé Napoléon Bonaparte Premier Consul à vie et ce Sénatus-consulte avait été publié à Liège, le 27 ; enfin le 6 fructidor, 24 août, on avait procédé à l'installation de M. Zaepfel, nouvel évêque de Liège.

Le Senatus-consulte du 16 thermidor an X, organique de la Constitution, établissait dans chaque ressort de Justice de paix une assemblée de canton, dans chaque arrondissement communal ou district de sous-préfecture, un collège électoral d'arrondissement et dans chaque département, un collège

électoral de département. Nous ne nous occupons que de ce qui concerne l'assemblée cantonale, puisque c'est de celle-là que le décret que j'ai publié plus haut ordonne la convocation.

L'assemblée de canton se compose de tous les citoyens domiciliés dans le canton et qui sont inscrits sur la liste communale d'arrondissement. Le Premier Consul nomme le Président de l'Assemblée de canton ; les fonctions de celui-ci durent cinq ans ; il est assisté de quatre scrutateurs, et d'un secrétaire nommé par le Président et les quatre scrutateurs ; lors de la première convocation de chaque assemblée, l'organisation et les formes en sont déterminées par un arrêté émané du gouvernement.

L'assemblée de canton désigne deux citoyens parmi lesquels le premier Consul choisit le Juge de paix du canton ; la même chose pour les suppléants. L'assemblée présente deux citoyens pour chaque place de Conseiller municipal, lesquels sont pris, pour chaque assemblée de canton, sur la liste des cent plus imposés du canton ; l'assemblée prend en outre sur la liste des six cents citoyens les plus imposés aux rôles des contributions foncière, mobiliaire et somptuaire et aux rôles des patentes, les membres qu'elle devra nommer au collège électoral de département.

Le gouvernement convoque les assemblées de canton, fixe le temps de leur durée et l'objet de leur réunion.

L'arrêté du 19 fructidor an X, 6 septembre 1802, contient le règlement pour l'exécution du Sénatus-consulte dont je viens de donner les grandes lignes, convocation et tenue des assemblées, etc..

Liège était divisé en quatre arrondissements : le premier, qui comprenait le nord, le second, l'est, le troisième, le sud et le quatrième, l'ouest.

Des lettres de convocation, scellées du petit sceau de l'état, avait fixé les jours des assemblées ; des Sénatus-consultes avaient nommés les Présidents et un arrêté du Préfet avait désigné les édifices publics où ces assemblées devaient tenir leurs séances.

L'assemblée de canton du premier arrondissement, nord, convoquée pour le 14 germinal, devait se tenir dans l'église des Ursulines et être présidée par Etienne-Waltère Beanin, président du Tribunal criminel ; celle de l'est qui nous occupe, convoquée pour le 17 germinal, devait être présidée par Etienne-Joseph Regnier, commissaire du pouvoir exécutif près ce Tribunal, et devait se tenir à l'église des Récollets ; celle du sud, présidée par S. H. G. Derkentel, aisé, convoquée pour le 21 germinal, devait se tenir dans l'église des Dominicains, et la quatrième, Ouest, présidée par Olivier Leclercq, Président du Tribunal civil, convoquée pour le 24 germinal, devait se tenir dans l'église Saint Martin-en-Mont.

Le second arrondissement, Est, qui nous intéresse, comprenait Jupille, Grivegnée, Aguesses, Angleur, le faubourg d'Amercœur, Longdoz et la Boverie.

La *Gazette de Liége*, du citoyen Desoer, nº 95, du mercredi 9 germinal, an XI, (30 mars 1803) annonça la réunion des assemblées des cantons de tout le département.

Le citoyen Dandrimont, Président du Tribunal d'appel séant à Liège, adressa au Préfet du Département, le 17 germinal, an XI, conformément à la lettre du Premier Consul du 28 pluviose, quatre procès-verbaux des prestations de serment des citoyens nommés par le Premier Consul pour présider les assemblées, parmi lesquelles celle de Regnier, qui nous intéresse ; le voici :

« Le 12 germinal an XI de la République, devant nous, Toussaint Dandrimont faisant les fonctions de Président du Tribunal d'appel séant à Liège, commis par lettre du Premier Consul donnée à Paris, sous le petit sceau de l'état, le 28 pluviose dernier, s'est présenté le citoyen Regnier, commissaire du gouvernement près le Tribunal criminel du Département de l'Ourte nommé par le Premier Consul président de l'assemblée de canton de Liège, (2e arrondissement) lequel a prêté en nos mains son serment ainsi conçu : « Je jure de maintenir le gouvernement institué par la Constitution de la République, d'observer les lois et règlements, de me conformer aux instructions qui me seront

données pour leur exécution, de maintenir l'ordre dans l'assemblée que je présiderai, de ne pas permettre qu'elle s'occupe d'aucun autre objet que ceux prescrits par la lettre de convocation ; de ne tolérer aucune coalition tendant à capter ou gêner les suffrages des citoyens et de ne rien faire par haine ou par faveur, de dissoudre l'assemblée aux époques indiquées pour sa cloture enfin d'exercer mes fonctions avec zèle et exactitude, fermeté et impartialité. »

Acte est donné... etc.. »

Donc le 17 Germinal an XI de la République française, 7 avril 1803, au lever du soleil, le citoyen Etienne Joseph Regnier-Grandchamps, président de l'assemblée, se rendit à l'église des Récollets, au quartier de l'est, endroit désigné pour la dite assemblée ; il était accompagné des quatre scrutateurs, les citoyens Jean-Théodore Lochet et Libert Dothée, les deux plus vieux inscrits sur les listes qui avaient été dressées, Laurent Joseph Rodberg et Joseph Cox-Natalis, les deux plus imposés portés sur ces listes.

Etienne Joseph Regnier n'était pas liégeois ; originaire de Beaune en Bourgogne, engagé volontaire lors de l'appel de la Patrie en danger, il était devenu Capitaine d'artillerie dans l'Armée de Sambre et Meuse ; après les batailles de Charleroi et de Fleurus, il était entré à Liège avec les troupes françaises et, lors de la constitution du Tribunal révolutionnaire liégeois, il avait été désigné pour remplir les fonctions d'Accusateur public ; il resta magistrat et termina sa carrière comme Procureur général près la Cour de Justice criminelle ; il ne quitta pas le pays cependant, il avait épousé une liégeoise qui sut le retenir ici, Mademoiselle Marie-Joséphine Grandchamps ; il mourut en 1849, âgé de près de 92 ans et fut enterré au cimetière de Vieux-Ville où se trouve aujourd'hui encore sa pierre tombale. A l'époque qui nous occupe il était Commissaire du pouvoir exécutif près le Tribunal criminel.

Regnier et ses scrutateurs, installés dans l'église des Récollets, nommèrent par voie de scrutin et à l'unanimité des suffrages, en qualité de secrétaire de l'Assemblée, le citoyen Nicolas-Joseph Barbière, greffier du Tribunal crimi-

nel ; puis, le bureau étant formé, le Président donna lecture de sa nomination d'abord, de la convocation reproduite plus haut ensuite et, enfin, du Titre premier de l'arrêté des Consuls du 19 fructidor an X, 6 septembre 1802, contenant règlement pour l'exécution du Sénatus-consulte du 16 thermidor relativement aux assemblées de cantons, aux collèges électoraux, etc., à leur convocation, leur tenue.

Les boîtes du scrutin furent fermées à clef après avoir été reconnues vides ; une des clefs resta entre les mains du Président Regnier, l'autre fut remise au scrutateur le plus imposé Rodberg, et enfin le Président déclara le scrutin ouvert.

Sur le bureau on avait placé la liste des notables communaux du canton, celle des six cents citoyens les plus imposés du Département de l'Ourte et celle des cent les plus imposés de la ville de Liège.

Etaient admis à voter les citoyens dont les noms étaient portés sur la liste des notables transmise par le Préfet ; mais outre ces citoyens le bureau pouvait admettre à voter, après examen et délibération, ceux dont les noms inscrits sur la liste imprimée des Notables ne l'étaient pas sur celle de la Préfecture et qui justifiaient de leur domicile dans le canton et leur droit de vote ; c'est ainsi qu'après délibération sur chaque cas individuellement, vingt neuf citoyens furent admis au vote ; en ajoutant 29 noms au 237 portés sur la liste fournie par la Préfecture, on arrivait au total de 266 citoyens ayant le droit de vote, sur lesquels 189 se présentèrent pour voter ; comme ce chiffre constaté après six heures d'ouverture n'atteignait pas les 3/4 de celui de la liste, on prorogea, conformément à la loi, le scrutin pour trois nouvelles heures et l'on continua à recevoir des votes ; on inscrivit quatre nouveaux noms de citoyens ayant justifié de leur droit de vôte, ce qui portait le total à 270 noms ; alors comme aujourd'hui le liégeois avait « todis bin l'timp » et au bout des neuf heures, 215 citoyens ayant voté, soit plus de la moitié, le scrutin fut clos et la séance remise au lendemain à 8 heures du matin pour procéder au dépouillement.

Le lendemain 18 germinal les scellés apposés sur les boîtes ayant été reconnus intacts, celles-ci furent ouvertes à commencer par celle qui contenait les bulletins pour le collège électoral de Département.

Après vérification du nombre des bulletins, on constata que le citoyen Dethier de Grimonster, domicilié à Angleur, avait obtenu 146 suffrages et le citoyen Regnier-Grandchamps, Commissaire près le Tribunal criminel, Président de l'assemblée, domicilié outre-Meuse à Liège, en avait obtenu 142 ; en conséquence tous deux ayant obtenu la majorité absolue et ayant été seuls à l'obtenir furent proclamés membres du collège électoral de Département.

La deuxième boîte ouverte, le dépouillement donna au citoyen Simon, Commissaire de police, domicilié outre-Meuse à Liège, 138 suffrages et 121 au citoyen Barbière, greffier, secrétaire de l'assemblée; l'un et l'autre à la majorité absolue furent proclamés membres du collège électoral d'Arrondissement.

On ouvrit alors la troisième boîte, après les mêmes formalités, on constata que le citoyen Piette, Juge de Paix du canton, avait obtenu 131 suffrages, majorité absolue, il fut donc proclamé candidat pour la Justice de paix.

Le lendemain 19 germinal, on descella la quatrième boîte, dont le contenu donna à Dominique Debois, négociant, domicilié outre-Meuse, 109 suffrages et on le proclama candidat à la suppléance du Juge de Paix.

Enfin le dépouillement de la cinquième boîte contenant les bulletins pour le Conseil municipal, ayant été fait règlementairement, on constata que personne n'avait obtenu la majorité absolue. Au vœu de la loi on afficha le tableau des nominations qui restaient à faire et on fit annoncer dans tout le canton, par ordres transmis aux Maires, agents de police et gardes champêtre, que le second tour de scrutin aurait lieu le lendemain 20 germinal.

Ce jour là, les mêmes formalités furent observées pour le 2e tour de scrutin, des citoyens réclamèrent encore leur droit de suffrage et neuf citoyens nouveaux dont les noms ne se trouvaient pas sur la liste furent admis à voter ;

226 votants furent notés et, le scrutin fermé, on procéda au dépouillement : Première boîte : le citoyen Cox-Natalis, négociant, obtint 134 suffrages, Rodberg-Martiny 125, Desmousseaux, Préfet du Département 118, Gaillard, Secrétaire général de la Préfecture 118, et tous quatre furent proclamés membres du collège électoral du Département étant les seuls à avoir obtenu la majorité absolue.

Il restait sept membres de ce collège à nommer ; au vœu de l'article 19 de l'arrêté du 19 fructidor, on releva les noms de 14 citoyens qui avaient obtenu la majorité relative, parmi lesquels seuls les membres restant à élire devaient être choisis, et on les afficha jusqu'au lendemain.

Au lever du soleil le 21 germinal on continua les opérations de dépouillement mais la seconde boîte ne donna la majorité absolue à personne ; il restait à nommer seize membres du collège électoral d'arrondissement.

On procéda de la même façon pour le choix de ceux qui restaient à élire pour compléter ce collège d'arrondissement et un tableau de 32 noms fut affiché ; troisième boîte : le citoyen Chêvremont obtint 148 suffrages donc la majorité absolue.

Le 22 germinal on ouvrit la quatrième boîte, on constata après vérification des bulletins qu'aucune majorité absolue n'avait été obtenue ; dans les six majorités relatives, on choisira les suppléants.

On dépouilla alors la cinquième boîte; le citoyen Rodberg obtint 120 voix et Cox-Natalis 118 ; tous deux furent proclamés candidats pour le Conseil municipal.

Cinquante six citoyens ayant obtenu la majorité relative on les réserva pour le troisième et dernier tour de scrutin qui eut lieu le 23 germinal.

Il ne restait donc que quatre boîtes et 162 votants.

Sont désignés les citoyens Lacroix, brasseur, 148 voix, Pirnay-Waroux, brasseur, 143 voix, Bailly, Maire de Liège, 138 voix, Charles J. Desoer, Receveur du Département, 132 voix, Fivé père, 132 voix, Dieudonné Lahaye, 131,

Edmond Fion, 127 voix. Ils sont proclamés membres du collège électoral du Département, à la majorité absolue.

La deuxième boîte est ouverte, après vérification du nombre des votes, on procède au dépouillement qui donne au citoyen Bouhy, juge suppléant, 133 voix, au citoyen Lambinon, maire de Grivegnée 131 voix, à Palante, ex-conseiller à Liége 122 voix, à Bonsang 118, à Piette, Juge de paix 117, à Frayeneux 117, à Collinet Jean-Louis 117, à Delhalle, brandevinier 114, à Joassart-Digneffe 108, à Grisard-Fion 102, à Piette-Libert 96, à Libert Dothée 95, à Guilleaume Doneux 95, à Dereux, avoué 93, à Nicolas Doneux 90 et enfin à Pitou, professeur 87 voix. Ces seize citoyens ayant obtenu la majorité absolue sont en conséquence proclamés membres du collège électoral d'Arrondissement.

Le 24 germinal, le dépouillement de la boîte contenant les bulletins pour l'élection des candidats à la place de Juge de paix suppléant a donné au citoyen Renson 128 suffrages, au citoyen Lagasse-Digneffe 114, au citoyen Genot 102, donc la majorité absolue à tous les trois.

Tous trois furent donc proclamés candidats.

Enfin l'assemblée procéda à l'ouverture de la dernière boîte ; après vérification des bulletins, le dépouillement a donné 136 suffrages au citoyen Natalis, 132 au citoyen Bellefroid, 117 au citoyen Béanin, président, 114 au citoyen Bailly, 112 au citoyen Dony, 112 au citoyen Masset, 112 au citoyen Martiny, 112 au citoyen Lazarus, 112 au citoyen Regnier-Grandchamps, 112 au citoyen Braconnier, 112 au citoyen Moissart, 112 au citoyen Pirlot-Roland, 112 au citoyen Debois-Grivegnée, 112 au citoyen Ansiaux, 112 au citoyen Mélotte, maire-adjoint, donc à tous la majorité absolue.

Ils furent en conséquence proclamés candidats au Conseil municipal.

Les opérations de l'assemblée terminées, on rédigea un procès-verbal de toutes les opérations du 17 au 24 germinal ; ce procès-verbal fut signé par le Président, Etienne-Joseph Regnier, les scrutateurs Lochet, Cox, Rodberg et

Dothée et le secrétaire Barbière, et l'assemblée fut dissoute le 24 germinal à midi.

La *Gazette de Liége* donna, quelques jours plus tard, le résultat de ces élections.

Un peu plus de trois mois après, le 13 thermidor, an XI, 1er août 1803, le Premier Consul Bonaparte, accompagné de sa femme Joséphine, vint faire visite à la Cité ardente.

Georges de FROIDCOURT.

A lire

On lira avec le plus vif intérêt l'étude que M. Ed. PONCELET vient de consacrer au trop fameux *Guillaume de la Mark, seigneur de Lummen* (ou de Lumey), *chef des Gueux de mer, 1542-1578* (dans le Bulletin de la Commission Royale d'Histoire, tome C, 1936. Tiré à part de 91 pages). On voudrait le revendiquer comme une « gloire » du pays liégeois, puisque ce gondotière du XVIe siècle était seigneur de Seraing-le-Château et avoué aussi de Franchimont; mais que dire d'autre de ce descendant du Sanglier des Ardennes que violences, rapines, trahisons, bref un amoralisme complet qui lui a fait une triste réputation ? Le mérite de la notice de M. PONCELET est de s'être surtout attaché, à l'aide de documents des archives liégeoises, à l'étude des relations qu'a pu avoir Guillaume de la Mark avec le gouvernement de Groesbeeck, relations allant de l'hostilité la plus déclarée à la réconciliation, sincère ou non. L'auteur a mis parfaitement en lumière le jeu, double ou triple, que le seigneur de Seraing-le-Château a voulu jouer entre son souverain, les Etats de Hollande et le gouvernement des Pays-Bas, mais ne semant partout que la défiance et n'ayant réussi en aucune de ses entreprises, tentées dans le plus bas esprit d'orgueil et d'ambition. Le jugement qu'émet M. PONCELET à la fin de sa notice sur le personnage qu'il a analysé avec tant de sûreté est terriblement sévère; chacun, après lui, ratifiera ce jugement sans hésiter.

M.

28me ANNÉE, No 3. JUILLET-SEPTEMBRE 1937.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
15 Fr. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois
Maison Curtius

Procès-verbal de la séance du 30 avril 1937.

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Jules Dumont, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. J. Dumont, président ; Poncelet, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; Mlle van Heule, conservatrice ; J. Servais, conservateur-honoraire ; L. E. Halkin, bibliothécaire ; Fl. Pholien et N. François, conservateurs-adjoints ; F. Magnette, directeur des publications, membres de la commission administrative.

MM. le docteur Wibin, A. Collard, L. Lahaye et P. Harsin, membres effectifs.

Mmes Goderniaux, Robert, Will, Piérard et André ; MM. De Bruyne, Garray, Cornet, André, Tancré, Scuvée, Warnotte, Plomdeur, baron de Radzitzky, Larbalette, Dr de Bidlot, Dor et Kraft de la Saulx, membres correspondants ou associés.

Devant l'assemblée debout, le président fait part du décès de M. Durieux, membre associé.

Lecture du procès-verbal de la séance de mars.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mars, qui est approuvé sans observation.

Il communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance.

Présentation d'un membre associé.

M. Pierre Den Dooven, étudiant, rue Hanster, 3, à Spa, est présenté en qualité de membre associé de l'Institut.

Election de membres associés.

Messieurs l'Abbé de Béco et Henri Jurdant sont, à l'unanimité, élus membres associés de l'I. A. L.

Affaires diverses.

Le président informe l'assemblée que la Ville a consulté la Commission de l'Institut au sujet du remplacement de l'ancienne potale de la rue Degré des Tisserands et de la reconstruction de la fontaine de la même rue, travaux dus à l'initiative de la Jeunesse St-Martin. L'Institut a donné son acquiescement à la condition pour la Ville de faire don de la potale au Musée de la Vie Wallonne.

Communication de M. Pol De Bruyne: « Cité, Franchise et Banlieue ». Après un exposé définissant ces trois termes souvent employés dans notre histoire liégeoise et sur lesquels tous les historiens, notamment Kurth, ne sont pas tous d'accord, M. De Bruyne s'est efforcé par un travail de très grande patience de délimiter les frontières exactes du territoire de la Franchise. C'est sur le rapport d'un certain géomètre du XVIIIe siècle, nommé Rasquinet, qu'il reconstitua cette dernière. Il le suivit pas à pas, de borne à borne, et refit « marchissant » avec lui et nous emmenant à sa suite, la promenade circulaire autour de Liége, la chaîne en main, rétablissant les points de repaire, fouillant les archives et les anciens protocoles de notaires, pestant parfois contre un malheureux tabellion trop peu précis à sa manière, rendant hommage à la précision d'un autre.

Cette promenade un peu longue ne fut cependant pas dépourvue d'intérêt notamment au point de vue de la toponymie des endroits parcourus et permit à l'auditoire de ce rendre compte des richesses de renseignements que contiennent nos archives et nos anciens protocoles.

Le président félicita et remercia M. Pol De Bruyne et loua le conférencier de son travail ardu et courageux, tout de patience et de recherches.

La séance est levée à 7 h. 1/4.

Procès-verbal de la séance du 28 mai 1937

La séance est ouverte à 5 h. 1/4 sous la présidence de M. Jules Dumont, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. J. Dumont, président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; Mlle van Heule, conservateur ; M. J. Servais, conservateur honoraire ; Fl. Pholien et N. François, conservateurs-adjoints ; F. Magnette, directeur des publications.

M. le docteur Wibin, membre effectif.

Mmes et Mlles Pinet, Lonay, Brull, Janne, Wauters, Will, Canter et Godiernaux.

M. l'abbé de Beco ; MM. Collin, Boniver, Lamoureux, Piret, Delchevalerie, Jacquemin, Plomdeur, de Bidlot, Larbalette, Raskin, Vander Heyden, Delattre, Dumont et le baron de Radzitsky, membres correspondants ou associés.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance d'avril, qui est approuvé sans observation.

Il communique également la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance, notamment une lettre de M. Joseph Brassinne attirant l'attention sur une statuette de Saint-Georges ayant autrefois appartenu à la collection Frésart et qui allait être exposée prochainement en vente à Munich. L'Institut a proposé à la Ville l'achat de cette œuvre d'art pour le Musée archéologique et a sollicité à cette fin un subside nécessaire.

Présentation de membres associés.

Sont présentés en qualité de membres associés : MM. Jos. Slegers, Premier Président de la Cour d'Appel de Liége, 9, place Xavier Neujean, à Liége et le notaire Jacob de Beuken, à Warsage.

Election d'un membre associé.

Est élu à l'unanimité membre associé M. Pierre Den Dooven, de Spa.

Présentation de membres correspondants.

Sont présentés en qualité de membre correspondant : Mlles Hélène Danthine et Suzanne Gevaert ; MM. les abbés Bastin et Fréson et M. Legrand, de Stavelot.

Affaires diverses : Néant.

Communication de M. Léon Collin. « Spa et ses Bobelins célèbres ».

M. Collin, en un style très enjoué, nous parla de Spa, sa ville natale. Il parcourut rapidement le vieux Spa, nous faisant admirer ses coins pittoresques et ses endroits historiques reproduits par de beaux clichés ; il nous dit en passant ce qui fut fait ou plutôt ce qui souvent ne fut pas fait pour la préservation et les restaurations des monuments intéressants. Après avoir évoqué l'image du Vieux Spa, il nous présenta

très spirituellement, émaillant chaque portrait d'anectotes amusantes et pleine d'humour, les Bobelins célèbres : Alexandre Farnèse, Charles II, Christine de Suède, Pierre le Grand, Gustave III, le duc d'Orléans, Joseph II, l'impératrice Eugénie, le duc d'Aumale, Marie-Henriette, la reine Hortense, Wellington, Meyerbeer, etc. Son auditoire lui marqua par de chaleureux applaudissements son entière satisfaction.

Le président remercia le conférencier et lui exprima l'espoir de le revoir bientôt à notre tribune.

La séance est levée à 6 h. 1/2, l'ordre du jour étant épuisé.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE

Dans le nº 1 de la *Chronique Archéologique du Pays de Liége* de 1936, M. Fr. BONIVER a fait paraître un article dans lequel il a décrit et dessiné « le luminaire Belgo-Romain » et en particulier un lustre en poterie dont le fond est garni de *5 brochettes* également en poterie (1), tous ustensiles d'éclairage qui, provenant de fouilles pratiquées dans le sous-sol de la province de Liége, figurent au Musée Curtius.

Nous sommes heureux de pouvoir présenter ci-contre le dessin d'un objet de ce genre, en bronze, qui nous paraît intéressant et *inédit*. Il s'agit d'un *bougeoir* (?) belgo-romain, trouvé lors des récentes fouilles opérées à Villers-le-Bouillet, sous le patronage de l'Institut Archéologique Liégeois, par feu M. A. Tyou, fouilles dont le résultat complet paraîtra ultérieurement dans le *Bulletin* de l'Institut.

(1) Trouvé à Bois-et-Borsu par Firmin HÉNAUX.

Ce petit appareil d'éclairage a été trouvé le 29 Août 1936 par l'ouvrier C. Bléret, *au fond de la première cave explorée*, dans une couche *indubitablement non remaniée*(1), et accompagné de nombreux débris de poteries et d'autres petits objets en cuivre ou en bronze ; ceci dit, pour répondre de suite à des archéologues compétents(2), auxquels nous avons soumis le croquis et qui, ne possédant pas d'objets similaires dans leurs musées ou collections, et n'en n'ayant pas vu de reproduction dans des ouvrages consultés, hésiteraient à en admettre l'authenticité ou la destination ; d'autant plus que, malheureusement, quand, le jour même de sa découverte, il nous fut apporté à Amay, ce *bougeoir* nous fut présenté dépourvu de sa patine gris-foncé que l'ouvrier non-averti et trop pressé avait enlevée au papier émeri.

Depuis la découverte de cet objet, son emploi n'avait pas été déterminé, les uns le prenant pour une pièce décorative d'un meuble ou d'une porte, d'autres pour celle d'un harnachement et nous-même pour *l'umbo* d'un bouclier. Chacun y allait de son opinion pour le motif qu'on le maniait sans le *mettre à plat*, c'est-à-dire la pointe en bas ; l'anneau qu'il porte, mal présenté, ne satisfaisait personne. Ce n'est que quelques semaines après la mort de notre regretté collaborateur que l'objet nous ayant été remis et que, l'ayant posé *à plat*, nous fumes frappé de sa ressemblance avec les bougeoirs usuels que chaque ménage possédait naguère avant l'installation électrique répandue actuellement dans presque toutes les pièces d'une habitation, sauf que celui qui nous occupe porte, au lieu d'une cupule ou d'un petit tube destiné à recevoir la bougie pleine, une forte pointe ou brochette en métal qui devait pénétrer dans le creux inférieur d'une bougie, comme la coutune existe depuis les temps les plus reculés pour les chandeliers d'église ou d'appartements : voir certaines plaques en dinanderie du XVIIme siècle auxquelles s'accrochait une girandole avec pointe : NIL NOVI SUB SOLE... !

Nous avons du reste trouvé dans un dictionnaire d'anti-

(1) En effet, la villa ignorée jusqu'à ce jour est située au milieu d'une campagne de 2.500 hectares.

(2) MM. BREUER, DE SCHAETZEN, COURTOY, Mlle VAN HEULE.

quités grecques et romaines (1) des indications favorables à notre opinion : au mot *candelabrum*, il est dit :

« ...Il était fait ou, comme les nôtres, avec une bobèche et un tuyau pour y mettre le bout de la chandelle ou avec une *pointe aigüe* à l'extrémité, comme ceux que l'on voit communément dans les églises d'Italie ; on enfonçait le bout de la chandelle sur cette pointe (Serv. ad Virg. *Æ* n. I, 127). Un spécimen du premier genre est donné ici, d'après le modèle trouvé à Pompéi ; une pierre gravée du musée de Wosley en donne un du second genre, où l'on voit la pointe aigüe s'avancer en saillie au sommet du chandelier. »

En plus, dans l'ouvrage de M. Henri du Cleusion *(Art national français*, tome I, 484), figure gravé un petit chandelier, sous forme de trépied, en bronze, à *brochette*, trouvé à Reims et que l'auteur considère comme de fabrication gauloise, après la conquête.

Notre bougeoir doit être de fabrication étrangère et avoir été importé en Belgique à l'époque de la romanisation.

Il devait se *fixer* à un mur par un *crochet* dans lequel pénétrait l'anneau soudé en dedans de la circonférence *externe* de la bobèche et légèrement incliné de dedans au dehors de manière à maintenir le luminaire *bien horizontalement*. Cette bobèche, polie à sa face externe, a été façonnée en creux par un martelage dont on constate très bien à la face interne les marques linéaires. Remarquons encore que le nettoyage malencontreux de l'objet a pu faire disparaître les traces d'utilisation, c'est-à-dire de la fonte de la bougie.

Quant à celle-ci *(funale, Candela)*, les auteurs anciens s'accordent à dire qu'elle était composée d'un mélange de cire ou de suif et de résine entourant une mêche faite de moelle de roseau ou de fibres tressées de lin ou de papyrus.

Conclusion. — Le porte-bougie en question a pu servir à deux fins : d'abord comme bougeoir, c'est-à-dire destiné à pouvoir être transporté à la main d'un endroit à un autre, quoique l'anneau ne soit pas adapté *perpendiculairement* au bord de la bobèche et soit trop étroit pour pouvoir y introduire l'index, mais aussi et *principalement* à devenir un

(1) Antoine RICH, traduit de l'anglais par CHÉRUEL, inspecteur de l'Académie de Paris, Firmin Didot, 1873, pages 101 et 102.

petit chandelier fixe en étant *accroché* à une muraille. Ainsi s'expliquerait sa découverte dans une cave où l'on devait très souvent disposer d'un éclairage prolongé et situé à hauteur convenable et indépendant de la main pour le travail. *Adhuc sub judice lis est... !*

Amay, avril 1937. Dr B. WIBIN.

Toponymie Liégeoise (1)

Sous le titre *Un peu de toponymie*, M. A. Collart publiait dans cette chronique, 1936, pp. 30 à 35, une série de remarques sur quelques noms de lieux liégeois, relevés dans *Les Rues de Liége* de Th. Gobert. Pour l'histoire de notre cité, il serait souhaitable qu'un philologue mît en œuvre les matériaux toponymiques patiemment accumulés par l'éminent archiviste ; quelque lumière serait jetée sur plus d'un point obscur des origines liégeoises. Puisse le travail tenter quelque jeune romaniste.

Avec quelques observations sur les notes de M. Collart, nous mentionnerons ici, dans l'ordre alphabétique, les principales études récemment publiées sur les lieux dits de Liége.

Chante-Oiseau, par Eug. POLAIN, dans *Bull. du Vieux-Liége*, no 36 (1936), pp. 81-83. Telle serait la forme primitive des lieux dits « Champ des Oiseaux », notamment au parc de Cointe.

Cornillon (Edg. RENARD, *Cornillon, lieu-dit de Liége*, dans *Ann. de la Commission Comm. de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liége*, II (1931), pp. 104-111). Réfutant les conjectures émises, l'auteur explique *Cornillon*, w. *Cwègnon*,

(1) Nous ne croyons pas inopportun de porter à la connaissance de nos lecteurs que M. HERBILLON est l'auteur d'une *Toponymie de la Hesbaye liégeoise* (Wetteren, De Meester, 1929), recueil de fascicules brochés, en cours de publication. La partie déjà parue comprend des études toponymiques sur *Xhendremael, Hognoul, Fooz, Othée, Villers-l'Evêque* et *Odeur*. Sont prévues des études analogues sur *Kemexhe, Freloux, Fexhe-le-Haut-Clocher, Voroux-Goreux* et *Bierset*.

comme un dimin. du fr. *corne*, sommet anguleux. Le sens est donc « petit rocher en forme de corne » ; cf. all. *Horn*. Suppléments dans *Bull. de la Comm. R. de Topon. et de Dialectol.*, IX (1935), pp. 183-187.

Gaillard Cheval (COLLART, pp. 32-33). L'explication du lieu-dit par une déformation de « gaillier a chevalz », *â djèyî âs dj'vâs*, a déjà été proposée par M. Edg. Renard (*Toponymie de Vottem et de Rocour-lez-Liége*, Liége, 1934, p. 39) ; le nom du jeu populaire *galiâr-tchivâ* n'aurait pas été étranger à cette déformation.

Geron et Jonruelle, par Edg. RENARD, dans *Ann.* cité IV (1935-1936), pp. 261-267. Le premier est le w. *djèron*, au sens de « languette de terrain de forme irrégulière » *Jonruelle* désignerait la rue menant au *Djèron*.

Hareng, hameau commun à Vottem, Milmort et Herstal ; w. *harin*. Ce lieu-dit que M. Edg. Renard, *T. op. cit.*, p. 41, expliquerait par le fl. *herent*, hêtraie, vient d'être heureusement rattaché par M. J. Vannérus, à la riche série des *Equoranda* gaulois, dont le sens est : « limite d'eau » (*Bull. de la Comm. R. de Topon. et de Dialectol.* IX (1935), pp. 156-157).

Merchoul. L'ancien nom du ruisseau *La Légia* a été jusqu'ici la *crux* des toponymistes liégeois. M. L. Lahaye (dans l'*Ann. de la Commission Comm. de l'Hist. de l'Ancien Pays de Liége*, III (1932-1934), pp. 172-190) apporte des précisions historiques sur la question, laissant aux philologues le soin d'expliquer le mot. M. J. HAUST, dans *Ann.* cité IV (1935-1936), pp. 238-248, y voit un dérivé en *-oul*, lat. *-eolu*, de *merda*, donc * *merdentiolus* ; M. J. FELLER, dans *Bull. de la Comm. R. de Topon. et de Dialectol.* X (1936), préfère une étymologie germanique : *meer(der) kuil*, « le plus grand des deux fossés » ; dans le dernier n° de l'*Ann.* cité, M. J. HAUST apporte à sa thèse de nouveaux arguments de poids.

Pery. — Maurice PIRON, *L'origine des « Pery » de Liége : poirier ou perrière ?* dans *Ann.* cité IV (1935-1936), pp. 249-

260. La *rue du Pery*, en w. *â Pèrî*, tire son nom d'un poirier ; mais un autre lieu dit ancien de Liége, *Peyriere*, *Perie* est le w. *pérî(re)*, lat. *petraria*.

Pontisse, dépendance de Herstal. L'explication de M. A. COLLART, p. 33, qui voit dans *Pontisse* un dimin. de *pont*, ne sera pas retenue. Ne faut-il pas reconnaître dans la finale le suffixe-*îcius*, comme dans *Tilice* (Fexhe-Slins), Vivegnis ?

Rue Strailhe. M. Edg. RENARD, *Strailhe*, *Straile ou Streel*, dans *Ann. de la Commission Comm. de l'Hist. de l'Ancien Pays de Liége*, III (1932-1934), pp. 191-195, montrant les méfaits de l'orthographe officielle sur la prononciation, propose d'adopter la graphie *Streel* ; celle-ci a l'avantage d'être claire, et de correspondre à celle du hameau Streel (à Fexhe-le-Haut-Clocher), w. *Strêle*, d'où était originaire la famille du héros de l'expédition des Six Cents Franchimontois.

Tchinstrée. Dans *Folklore Malmedy-St-Vith*, VI (1936), pp. 31-33, nous avons apporté quelques précisions sur l'élément toponymique *Chin-*, très répandu en pays liégeois (à Liége même, la « Chi(e)nstrée » ; « Canistrata » en 1323), mais que l'on retrouve aussi dans l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Va-li-à-devant. Cet étrange lieu dit, aux limites de la franchise, était commun à Rocour et à Liége ; on le trouve aussi à Chênée, aux limites de la franchise. Dans le *Bull. de la Soc. R. Le Vieux-Liége* I (1934), nº 20, pp. 314-315, nous avons essayé d'expliquer le lieu dit par l'accueil que les revendeurs réservaient aux marchands afforains arrivant au marché de Liége ; cf St. BORMANS, *Ordonnances de la Principauté de Liége*, I, p. 161.

JULES HERBILLON.

Toponymes erronés

Il nous a paru avoir quelque intérêt de rapprocher de l'étude de M. Herbillon, l'article que M. Rod. de Warsage a

fait paraître il y a peu de temps dans un journal de notre ville :

Nous avons contracté une fâcheuse habitude, nous Liégeois, qui est d'accoler le mot « *rue* » à une foule de noms de lieux dits qui n'en ont aucunement besoin, parce que possédant déjà un titre similaire : qui dit *rue* Féron*strée*, *rue* Chéra*voie* commet un déplorable pléonasme; qui dit rue Jon*ruelle* se contredit, car cette voie est ou bien une rue on bien une ruelle. Nous devrions écrire et dire dorénavant : en *Chaussée* des Prés ; en Berge*rue* ; en Chéra*voie* ; en Féron*strée*.

Il est vrai que l'Administration Communale est la première à nous mal enseigner nos toponymes. Voyez donc ce qu'elle fait inscrire sur la plaque bleue de nos rues.

Les indications nous surprennent.

Disons à sa décharge qu'elle n'a fait que copier le cadastre, lequel fut l'œuvre de fonctionnaires français installés chez nous et qui ne comprenaient pas le wallon.

Cette ignorance se révèle à chaque pas : on parle d'une « *rue DES Bayards* »; alors que le Bayard, école de correction pour mauvais garçons, ne fut jamais qu'une. Certainement l'erreur provient d'une traduction erronée. Nous disons « *El row' dè Baya* » ; or *dè* n'est pas un pluriel, mais bien le *du* wallon.

Je pense que l'on a corrigé la mention « *rue DES Rèwes* », parce qu'on s'est aperçu que le ruisseau (première branche de notre Légia torrentueuse) qui passait par l'endroit pour se jeter à la Meuse, n'était qu'un, lui aussi. Maintenant, on lit « *rue du Rèwe* », mais admirons la traduction. Pourquoi mettre « *rue* » en français, puis « *rèwe* » en wallon ? On eut dû, puisque l'on se mêlait de rectifier le nom de lieu, dire, ou en français « *rue du Ruisseau* » ou en wallon « *row' dè rèw'* ».

Il est bizarre de constater que, de nos jours, on voit notre peuple nommer *rue des Pitteurs* ce qui n'est, en fait, que « *rue de Pitteurs* » (du nom d'un homme).

Passons à la *rue Sœur de Hasque*. Qu'est-ce que cela peut bien signifier ? Jadis, il y avait là un couvent de sœurs

venant du Val Saint-Auvre, près de Hasselt, et la foule les nomma « *les Sours di Hasse* » (de Hasselt), comme on dit « *li bourre di Hasse* » (le beurre de Hasselt). Il paraît donc, tout d'abord, que *Hasque* a la prétention de remplacer le wallon *Hasse.* Cela étant, si nous employons le français, nous devrions dire « *Rue des Sœurs de Hasselt* » et, si nous optons pour le wallon, « *El row' des Soûrs di Hasse* », mais nous devons rejeter une appellation hybride mi-wallonne, mi-française.

Le triangle de terre sur lequel on construisit notre Ecole de Droit était appelé jadis « *Flot Hochet* », du nom du riche échevin liégeois, son propriétaire; mais d'aucuns nous ont expliqué fort sérieusement que cette île se nommait « *Ile aux Hochets* », parce que c'était en cet endroit que nos vieilles botteresses d'antan allaient confectionner leur « *hotchès* ».

Puisque nous sommes contraints de nous borner, parlons de ce qui nous est présenté comme « *rue Lulay des Febvres* ». Entre cette rue et celle de l'Université, jadis bief Saint Jean (un bras de la Meuse passait par là), se groupaient autrefois les ateliers de nos forgerons ou febvres. Mais qu'est-ce que Lulay ? C'est — ou ce veut être : *l'îlot*, que l'on orthographiait jadis « *Isleau* ».

D'Isleau on a fait Lulay.

Pourquoi l'Administration perpétue-t-elle ces erreurs du cadastre français ?

Grégoire Sylvius, inquisiteur liégeois

Dominicain, inquisiteur, évêque de Tagaste et suffragant de Liége, Grégoire Sylvius a fait l'objet des notices biographiques de S. P. Ernst(1), Joseph Daris(2), Ursmer Berlière(3)

(1) S. P. ERNST, *Tableau historique et chronologique des suffragans ou co-évêques de Liége*, p. 169-177, Liége, 1806.

(2) J. DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle*, p. 437, Liége, 1884.

(3) U. BERLIERE, *Les évêques auxiliaires de Liége*, p. 92-97, 192, Bruges, 1919. — Le même, dans la *Biographie nationale*, t. XXIV, col. 400-401, Bruxelles, 1929.

et enfin M. l'abbé Paul Ansiaux (1). Ce dernier a consacré au prélat liégeois un article excellent, écrit avec autant de piété que de science. C'est en m'inspirant surtout du travail de M. Ansiaux que je voudrais insister sur quelques points d'histoire, dignes, me semble-t-il, d'être mis en pleine lumière.

* * *

Grégoire Sylvius naquit à Liége en 1503 ou 1504 (2). Il entra au couvent des dominicains de sa ville natale en 1518 et fit profession en 1519. Envoyé à la maison d'études de Bourges, il y prépara le doctorat qu'il conquit à Louvain en 1538. En 1539, il était encore attaché au couvent de Bourges, avec le titre de maître en théologie. Peu après, au plus tard en 1540, le frère Grégoire revenait dans sa patrie pour y exercer pendant douze ans les délicates et redoutables fonctions d'inquisiteur de la foi (3). C'est en cette qualité qu'il fut chargé par le prince-évêque Georges d'Autriche de procéder à une enquête concernant un certain Jean, arrêté pour hérésie et dont nous savons seulement qu'il avait résidé à Florennes. Le document qui le concerne n'est pas daté, et Sylvius n'y est pas qualifié inquisiteur, mais bien professeur de théologie et prieur du couvent de Liége. Or, nous savons que Sylvius fut prieur de 1543 à 1545, de 1547 à 1549 et en 1551. D'autre part, notre inquisiteur était à Namur pour les besoins de sa charge en 1551, et, parmi les hérétiques dont il eut à s'occuper, figurait un inculpé prénommé Jean (4). Dès lors, je présume que c'est de

(1) P. Ansiaux, *Grégoire Sylvius, inquisiteur et évêque auxiliaire liégeois (1502-1578)*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. XXVI, p. 91-106, Liége, 1935.

(2) Les opinions les plus divergentes ont été défendues sur ce point. Pour Ernst (*l. c.*), Sylvius est né en 1502 ; pour Daris (*l. c*), en 1501 ou 1502 ; pour Berlière (*l. c.*), en 1502 ou 1503 ; enfin, pour M. Ansiaux, d'après le titre même de son article, en 1502. Or, l'épitaphe du prélat indique qu'il est mort en 1578, dans sa soixante-quinzième année (et non à soixante-quinze ans), et le registre des fondations, cité par Ernst, indique qu'il est mort dans sa soixante-seizième année (et non à soixante-seize ans), âge conforme à celui que donne Chapeaville, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III, p. 479, Liége, 1616 ; mais ce dernier auteur place erronément la mort du suffragant en 1576.

(3) L'épitaphe indique que Sylvius remplit pendant douze ans les fonctions d'inquisiteur, avant d'être élevé à l'épiscopat ; cfr Berlière, *o. c.*, p. 96.

(4) J. Boronet, *Mélanges concernant l'histoire ecclésiastique de Namur*, dans les *Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. II, p. 104. — Daris, *o. c.*, p. 179.

1551, — et non de 1545, — qu'il faut dater le seul fait que nous connaissions de l'activité inquisitoriale de Grégoire Sylvius.

A la fin de cette même année 1551, Sylvius fut délégué par Georges d'Autriche pour le réprésenter au concile de Trente. Les actes de cette illustre assemblée citent la participation du théologien liégeois aux débats du 5 et du 17 décembre 1551 (1). Au début de 1552, il était encore à Trente lorsqu'il fut, à la demande de son prince-évêque, choisi comme suffragant de Liége et évêque titulaire de Tagaste. Grégoire Sylvius devait remplir la charge d'évêque auxiliaire pendant vingt-six ans, sous les règnes de Georges d'Autriche, Robert de Berghes et Gérard de Groesbeeck.

M. Ansiaux a dressé le catalogue des fonctions liturgiques du prélat, catalogue auquel je n'ajouterai que bien peu de détails.

En 1553, Sylvius consacra l'église de Saint-Martin-en-Ile, à Liége (2), et, en 1554, celle du couvent de Beaurepart (3). Le 20 mai 1561, nous le trouvons à Stavelot, où il procéda à la consécration d'un autel (4). Enfin, le 28 décembre 1575, il réconcilia l'église collégiale de Saint-Servais à Maestricht, profanée par les calvinistes (5).

Grégoire Sylvius mourut à Liége, le 26 février 1578, après une vie donnée tout entière au service de l'Eglise. Le cardinal de Groesbeeck, dans une lettre en partie inédite, traça de son auxiliaire un éloge qui ne semble pas exagéré (6).

* * *

(1) ERNST, *o. c.*, p. 170, n. 1, écrit que LE PLAT a omis de citer Sylvius dans son histoire du concile ; c'est une erreur ; cfr J. LE PLAT, *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini ... collectio*, t. IV, p. 336, Louvain, 1784. — Voir aussi A. THEINER, *Acta genuina ... concilii Tridentini*, t. I, p. 622, Zagreb, 1874.

(2) L. LAHAYE, *La paroisse Saint-Martin-en-Ile à Liége*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. XXV, p. 106, Liége, 1934.

(3) Et non Beauregard. Cfr S. BALAU et E. FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. II, p. 433, Bruxelles, 1931.

(4) BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. II, p. 95, n. 2, Maredsous, 1928.

(5) BALAU et FAIRON, *o. c.*, t. II, p. 567.

(6) Lettre à Stravius, le 18 mars 1578 : ARCHIVES DE L'ETAT A LIÉGE, *Conseil privé. Dépêches*, vol. IX, f° 295 v° ; cfr DARIS, *o. c.*, p. 438, n. 1.

Un mot, en terminant, sur les écrits attribués à Sylvius.

La Bibliothèque du Grand Séminaire de Liége renferme un manuscrit, coté 6, G. 11, nº 2, contenant l'« Oratio hominis propemodum morituri ad dominum Iesum Christum, per reverendissimum Gregorium Sylvium, episcopum Thagastensem et suffraganeum Leodiensem, anno 1577º edita ». D'une édition de l'œuvre de Sylvius, nous ne savons rien. Quant à l'attribution du manuscrit à la plume de Sylvius, rien ne la prouve. Rien ne prouve non plus que la chronique 133 de la Bibliothèque de la Ville de Liége soit de Sylvius, comme Daris l'affirmait déjà et comme on l'a répété souvent après lui (1). M. Ansiaux a remarqué que cette œuvre dite dominicaine errait même au sujet de saint Dominique. Dans le même sens, on pourrait faire observer que les notes marginales du manuscrit ne paraissent pas davantage dignes de leur auteur présumé (2).

Un passage de Foullon fait allusion à un manuscrit sur Torrentius qu'aurait possédé jadis les héritiers du suffragant (3). Ce manuscrit a disparu aujourd'hui et nous ne connaissons de façon certaine l'écriture de Sylvius que grâce à la signature qui figure au bas d'un document romain, par lequel il attestait, le 5 juin 1564, les aptitudes de Gérard de Groesbeeck à l'épiscopat (4).

LÉON-E. HALKIN.

---

(1) DARIS, *o. c.*, p. 437. — Attribution repoussée par BALAU et FAIRON, *o. c.*, t. II, p. 277.

(2) Si l'on en croyait ce manuscrit (cfr BALAU et FAIRON, *o. c.*, t. II, p. 423), il y aurait eu en 1550 un « concille provinciale en l'Eglise de Liége » ; d'après les éditeurs (*o. c.*, p. 277), cette indication, extraite d'une note du manuscrit, serait peut-être de Grégoire Sylvius lui-même, mais j'en doute, car elle renferme au moins une confusion étonnante : en 1550, il n'y eut pas de synode à Liége, et, s'il y en avait eu, il n'aurait pas été appelé provincial ; cfr L.-E. HALKIN, *Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liége (1538-1557)*, p. 254, n. 4, Liége, 1936.

(3) E. FOULLON, *Historia Leodiensis ...*, t. II, p. 268, Liége, 1736.

(4) L. JADIN, *Procès d'information pour la nomination des évêques et abbés des Pays-Bas, de Liége et de Franche-Comté, d'après les archives de la Congrégation consistoriale*, dans le *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, t. VIII, p. 41, Rome, 1928.

Les excursions scientifiques de l'Institut archéologique liégeois

La *Chronique archéologique* de 1936, fascicule 1, énumère les monuments civils et religieux visités au cours des excursions organisées par notre société de 1931 à 1935 inclus.

Nous donnons ci-après la liste de celles de **1936** :

I. — Châteaux

Mariemont. — Trazegnies. — Beauraing. — Lavaux Sainte-Anne. — Fallais. — Braives. — Seraing-le-Château. — Couthuin. — Abée. — Dalhem. — Strouvenbosch. — La Commanderie de Fouron Saint-Pierre.

II. — Eglises

Trazegnies. — L'abbatiale de Saint Hubert. — L'abbaye de Floreffe. — Scry-Abée. — Saint-Séverin en Condroz. — Dalhem. — L'abbaye du Val-Dieu. — Fouron-le-Comte et la chapelle Delvaux. — La chapelle des Ursulines à Devant-le-Pont. — Abbaye du Val-Benoît

III. — Villes et curiosités

Liége (promenade de l'Université au Val-Benoît). — Dalhem, ruines et vieilles maisons.

IV. — Musées

Mariemont.

P. S. — Les *Causeries dominicales* ont réuni, en l'année 1936, un total de 1090 auditeurs ; les *Leçons de vulgarisation* : 680 ; les excursions ont été suivies par 278 participants.

A lire

La *Chronique archéologique* de 1932 (page 97) signalait une étude de M. G. de Froidcourt, où celui-ci résolvait affirmativement la question de savoir si Velbruck avait été affilié à une loge maçonnique, en l'occurrence celle existant

déjà à Liége. Notre confrère revient à son sujet, mais en l'amplifiant singulièrement, dans son livre récent *François Charles, comte de Velbruck, prince-évêque de Liége franc-maçon. Contribution à l'histoire du XVIIIe siècle au pays de Liége.* (Liége, 1936, in 4o de 295 pages, avec illustrations, chez Protin et Vuidar). C'est à la fois une étude très documentée, édifiée sur un ensemble de sources d'archives en bonne part inédites, des débuts et des destinées des Loges liégeoises, et même non liégeoises, jusqu'au seuil du XIXe siècle, et en même temps du règne de Velbruck, celui-ci considéré comme animé du plus pur esprit « philosophique » et maçonnique de son temps, puisqu'aussi bien le prince-évêque n'avait pas hésité à se faire initier dès avant son arrivée à l'épiscopat. Le livre de M. DE FROIDCOURT ajoute énormément à ce qu'avaient déjà fourni à l'histoire de la Franc-Maçonnerie liégeoise avant 1930 les ouvrages d'Ul. Capitaine et de Dwelshauvers.

* * *

M. G. DE FROIDCOURT vient de réunir en une élégante brochure les articles parus dans plusieurs numéros de *La Vie wallonne*, où il publiait et commentait *Quarante-trois lettres inédites de Grétry à Alexandre Rousselin, 1806-1812.* (Editions de *La Vie wallonne*, Liége, 1937, 64 p. petit in-4o ill.). Rousselin, le destinataire de ces lettres, personnage à la destinée (1773-1847) remplie de péripéties fort mouvementées, grand collectionneur d'autographes, avait été mis en relation avec Grétry, alors que celui-ci était déjà fort âgé et malade. Cette correspondance se lira avec l'intérêt qui s'attache à tout ce qui émane de notre grand Wallon. Elle vaut, par son caractère d'inédit, par les précieux et précis éclaircissements que l'éditeur nous donne en notes et aussi par l'introduction qui nous fait connaître, d'une part, l'origine de ces lettres et, d'autre part, nous renseigne fort exactement sur le nombre et la qualité des lettres de Grétry que des collectionneurs ou des érudits ont livrées jusqu'ici au public. M. DE FROIDCOURT nous fait espérer la publication de la correspondance intégrale de Grétry. Acceptons-en l'augure. M.

28me ANNÉE, No 4. OCTOBRE-DÉCEMBRE 1937

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
15 Fr. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne
la *Chronique*,
s'adresser au Secrétariat
de l'Institut archéologique
liégeois
Maison Curtius

Procès-verbal de la séance du 25 Juin 1937

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. J. Dumont, président.

Ont signé la liste des présences :

MM. J. Dumont, président ; J. Pirlet, secrétaire ; Mlle Van Heule, conservatrice ; M. J. Servais, conservateur honoraire ; L. E. Halkin, bibliothécaire ; F. Magnette, directeur des publications ; Fl. Pholien, conservateur-adjoint.

M. le docteur Wibin, membre effectif.

Mmes et Mlles Brull, Ansiaux, Wauters, L. Robert, Lonnoy, Gérimont, Renson, Pinet et Michaux ; MM. Tancré, l'abbé Ansiaux, l'abbé de Béco, Vandeberg, Jacquemin, J. Collard, Larbalette, Tubbax, Thibout, Dumont, Halein, Boniver, Dandoy, Denil, de Ratdzitzky, de Froidcourt, Puraye, Plomdeur et Piret, membres correspondants ou associés.

Excusé, M. N. François.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, le président, devant l'assemblée debout, fait part du décès de deux membres associés de l'Institut : M. Emile Digneffe et M. Fernand Coemans, à la mémoire desquels il adresse un souvenir ému.

Lecture du procès-verbal de la séance de mai.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mai, qui est approuvé sans observation.

Correspondance.

Il communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance, notamment une lettre de la Ville de Liége accordant un subside de 8000 francs pour l'achat de la sculpture du Saint-Georges figurant au catalogue de la vente Figdor à Munich.

A ce propos, le secrétaire fait observer que la sculpture en question a été adjugée à un prix très supérieur et qu'en conséquence le subside en question est devenu sans objet.

Une lettre de l'éditeur des *Annales du Prince de Ligne* adressant à l'Institut pour sa bibliothèque cinq brochures sur divers sujets historiques. Des remercîments lui seront adressés.

Présentation de membres associés.

Sont présentés en qualité de membres associés : Mme Etienne, 254, rue de Campine, à Liége ; Mme Dieudonné Thonnart, 56, quai d'Amercœur, à Liége ; M. Aug. de Give, contrôleur des contributions, 55, rue Thier de la Fontaine, à Liége.

Election de membres correspondants.

Sont élus à l'unanimité membres correspondants de l'Institut : Mlle S. Gevaert, M. le doyen Fréson, M. l'abbé Bastin et M. W. Legrand.

Election de membres associés.

Sont élus à l'unanimité membres associés de l'Institut ; M. Jos. Slegers, premier président de la Cour d'Appel, M. le notaire Jacob de Beucken.

Affaires diverses.

Sur la proposition du président, l'assemblée, à l'unanimité, décide de postposer au mois de septembre la séance de juillet.

Mlle van Heule remet à l'Institut en don de M. le docteur Hollenfels d'Arlon un jeton anniversaire de la cathédrale de Liége daté de 1653.

Communication de M. E. Halkin : « Supplices et exécutions sous l'ancien régime ». Le conférencier décrit de nombreux supplices de l'Ancien Régime et il en montre toute l'horreur. Par ailleurs, il explique combien il est difficile de se représenter l'agencement exact, la portée précise des divers supplices. Il arrive même que des moyens employés pour hâter la mort des condamnés aient été compris comme des raffinements de cruauté. Le système pénal de l'Ancien Régime est cependant assez cruel pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en exagérer les méfaits.

M. le président félicite et remercie le conférencier de sa très intéressante étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Procès-verbal de la séance du 24 septembre 1937

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. E. Poncelet, vice-président.

Ont signé la liste des présences :

MM. E. Poncelet, vice-président ; J. Pirlet, secrétaire ; P. Laloux, trésorier ; J. Servais, conservateur honoraire ; L. E. Halkin, bibliothécaire ; F. Magnette, directeur des publications ; Fl. Pholien, baron de Sélys Longchamps et le comte Jos. de Borchgrave d'Altena, conservateurs-adjoints.

M. le docteur B. Wibin, G. Ghilain, membres effectifs.

Mmes et Mlles Fl. Beer, L. Gardedieu, F. Delaet, M. Hans, M. Janne, Th. Canter, L. Robert, D. Goderniaux, M. Michaux, M. Lonnoy et B. Will.

MM. J. Baar, P. Fincœur, E. Tancré, G. de Froidcourt, J. Larbalette, baron de Bonhomme, A. Vanderheyden, A. Jacquemin, P. De Bruyne, A. Piret, H. Hans, H. Flamand, W. Halein, baron de Radzitzky, J. Collard, E. Boniver, F. Dandoy, Ch. Dejace, Plomdeur et Raskin, membres correspondants ou associés.

Se sont excusés: Mlle van Heule, MM. J. Dumont, A. Baar et N. François.

Lecture du procès-verbal de la séance de juin et correspondance.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de juin, qui est approuvé sans observation, et communique ensuite la correspondance adressée à l'Institut depuis la dernière séance.

Présentation de membres associés.

Sont présentés en qualité de membres associés: MM. le docteur F. Francotte, rue Ste Véronique, 2, à Liége; J. Renier, avocat, avenue Rogier, 26, à Liége; Eug. Roselier, ingénieur, rue de Chestret, 9, à Liége; le docteur E. Vandenabeele, à Esneux; G. Canter, place du Roi Albert, à Liége; L. Leduc, ingénieur, rue des Rivageois, 21, à Liége; Mme Frère, rue du Parc, 65, à Liége; Mlle M. T. Tixhon, 68, rue du Grand Puits, à Herstal.

Election de membres associés.

Sont élus à l'unanimité membres associés de l'I. A. L: Mlles Etienne et D. Thonnart et M. Aug. de Give.

Communication de M. F. Magnette: « Les Wallons et la Fondation de New-York. » Le conférencier s'est essayé à fixer la part qu'ont prise à l'établissement définitif d'une colonie à l'endroit où s'éleva plus tard la grande cité de New-York, des émigrants venus de Hollande, mais wallons d'origine, en l'espèce des « wallons du Hainaut ». Il n'a pas eu de peine à montrer qu'était inexacte la tradition ayant vu en Jesse de Forest, d'Avesnes, le réel fondateur de New-York. Il n'en reste pas moins vrai que cette tradition s'est maintenue et il en a trouvé la preuve dans les fêtes du tricentenaire de la fondation de New-York, célébrées en 1924 et dont il a fourni d'intéressants détails.

Il résulterait de ces détails que Jesse de Forest y fut particulièrement honoré à titre de véritable créateur et chef de la première colonie européenne sur les rives de l'Hudson.

Cette communication captiva l'attention de l'assemblée qui ne ménagea point ses applaudissements au conférencier. Elle donna lieu à un intéressant échange de vues entre ce dernier et M. le comte de Borchgrave.

Le président, après avoir félicité chaleureusement M. Magnette, leva la séance à 6 heures 3/4.

Wazon, Evêque de Liége
(1042-1048)

Wazon (1), évêque de Liége de 1042 à 1048, a toujours été considéré comme l'un des plus remarquables parmi les successeurs de s. Lambert et l'un des personnages les plus en vue de la Lotharingie et de l'Eglise en cette première moitié du XIe siècle. La source principale de son histoire, c'est la biographie émue et très digne de foi que lui consacra peu de temps après sa mort, fort probablement entre 1052 et 1056, son disciple et admirateur Anselme, chanoine de Saint-Lambert et continuateur d'Hériger. En réalité, c'est à lui surtout que cet estimable écrivain a songé en poursuivant, de l'épiscopat de s. Théodard (VIIe siècle) à son temps, la *Geste des Evêques de Liége* du savant abbé de Lobbes, et c'est à Anselme aussi que Wazon est redevable, en partie, de sa célébrité, grâce aux détails multiples qui nous ont été conservés par là. Réputation, au reste, nullement usurpée, comme on va rapidement en juger (2).

Pour comprendre ceci, il faut évidemment se rappeler tout d'abord le milieu où cet intéressant personnage a vécu et les circonstances générales qui ont conditionné son activité. C'était alors le moment où en Lotharingie, définitivement rattachée à l'Allemagne depuis 925 et scindée en deux en 959, la principauté épiscopale de Liége venait de naître,

(1) Dans les textes, ce nom est orthographié : Waso, Wazo, et quelquefois Gazo, Guazo, Wathon, Gualton, Valton.

(2) La « Vie de Wazon » par Anselme constitue donc la meilleure, la plus originale et la plus longue partie de l'œuvre de cet auteur. R. KOEPKE a donné, en 1845, une édition précieuse des *Gesta Episcoporum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium* d'Hériger et d'Anselme au t. VII des *Monumenta Germaniae historica,* pp. 134-234 ; édition qui pourtant ne paraît pas définitive. Les développements consacrés à Wazon occupent les chapitres 39 à 74 de la seconde partie, pp. 210-234. Le résumé publié par WAITZ au t. XIV du même recueil, pp. 108-120, n'est pas d'Anselme.

Parmi les travaux modernes, voy. principalement : A. BITTNER, *Wazo und die Schulen von Lüttich,* diss. Breslau, 1879 ; S. BALAU, *Etude critique sur les sources de l'histoire de Liége au moyen âge,* 1903, pp. 146 et suiv. ; A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands,* 3 Teil, 3 u. 4 Aufl., 1906, passim ; Rud. HUYSMANS, *Wazo van Luik in den ideeënstrijd zijner dagen,* 1932, 206 pp. in 8o, et les ouvrages cités ci-après, en notes.

pour des raisons essentiellement politiques : nécessité de tenir en respect la féodalité indigène, d'apporter une aide militaire aux ducs, de contenir éventuellement ceux-ci, rebelles eux-mêmes, à l'occasion, ou déficients, etc. A cet égard, particulièrement sous l'illustre Notger (1), les prélats liégeois avaient déjà rendu maints signalés services à leurs suzerains (2). D'autre part, ces mêmes prélats, conformément aux traditions de l'Eglise et pour mieux faire accepter et justifier le rôle capital qui leur était dévolu, avaient très opportunément accordé la plus vive attention aux études, à telle enseigne que le diocèse de Liége, avec son école capitulaire de St Lambert et son abbaye de Lobbes, sans parler des écoles de collégiales, passait alors pour un des centres intellectuels les plus florissants de l'Empire, voire de l'occident. Enfin, il est aujourd'hui établi qu'en Lotharingie encore un très important mouvement de réforme de l'Eglise, bien distinct de celui de Cluny et possédant ses marques et sa vitalité propres, s'était développé dès le Xe siècle, par réaction contre le relâchement et les abus qu'avaient entraînés,

(1) D'origine souabe, comme on sait, et appelé par Otton I à succéder à cet autre Allemand, le saxon Eracle, en 972. Il gouverna avec éclat jusqu'en 1008. Sur lui et l'ensemble de la période, voy. le très important livre de G. KURTH : *Notger de Liége et la civilisation au Xe siècle*, 2 vol., Liége, 1905 ; E. N. JOHNSON, *The Secular Activities of the German Episcopate 919-1024*, Lincoln, 1932, 278 pp. in 8o.

(2) Récemment encore, en 1037, l'évêque Réginard avait prêté un sérieux appui au duc Gothelon I en lutte contre Eudes de Champagne, ennemi personnel de l'empereur Conrad II. Quant à l'obtention du comté de Hesbaye (1040), sans doute en corrélation avec ce dernier fait et s'ajoutant à celle des comtés de Huy (985) et de Brugeron, elle atteste précisément l'extension notable que le domaine temporel des successeurs de saint Lambert avait atteinte dès cette époque. « Sous les empereurs de la maison de Saxe, écrit à juste titre KURTH, *o. c.*, t. I., p. 56, un évêque était, pour ainsi dire, un gouverneur de province. Il était commis par le prince à la garde des intérêts royaux dans sa région. Il avait pour tâche d'y faire respecter l'autorité de son maître, de l'informer de tout ce qui s'y passait, d'y combattre pour tous les moyens, et au besoin par la force, les ennemis de la Couronne. Il continuait d'ailleurs de faire partie de la Cour, bien que relégué à un poste éloigné. Il y devait paraître à intervalles périodiques, en qualité de grand vassal fidèle. Il avait aussi l'obligation d'accompagner le prince dans ses expéditions, à moins d'empêchement légitime, et d'y mener les hommes de ses fiefs. Tout cela lui créait des obligations qui n'étaient pas toujours compatibles avec ses devoirs spirituels. Mais, lorsqu'il y avait conflit, c'étaient ces derniers qui passaient à l'arrière plan : l'évêque était vassal avant d'être pasteur ».

chez nous comme partout, l'écroulement de la monarchie carolingienne et l'établissement du régime féodal. Au dire de bons juges, le sentiment religieux était dès lors plus puissant en Belgique qu'en aucune autre partie du nord de l'Europe (1). Il suffit de citer les noms de Gérard de Brogne († 959), de Rathier († 974), de Richard de St Vannes († 1046), d'Olbert de Gembloux († 1048), de Poppon de Stavelot († 1048), pour évoquer le souvenir d'une des pages les plus honorables de l'histoire de l'Eglise en Belgique, appelée inévitablement à exercer une profonde influence sur le développement des affaires tant politiques que religieuses dans les générations suivantes (2).

Wazon naquit aux environs de Lobbes ou de Namur, de famille modeste, vers 980. Il eut au moins trois frères : Emmelin, Lanzon et Gonzon, que nous rencontrons respectivement plus tard en qualité de prévôt de S. Vaast d'Arras, d'archidiacre de Liége et d'abbé de Florennes. Son éducation première s'est faite à l'abbaye même de Lobbes sous la direction du célèbre abbé Hériger († 1007), l'historiographe déjà nommé. Il faut croire qu'il se signala très tôt par des qualités exceptionnelles, car Notger, sur la recommandation de son maître, ne tarda pas à l'appeler à l'école de St Lambert, pour y remplir d'abord un emploi subalterne. Peut-être, en 1007 déjà, se vit-il confier l'importante charge d'écolâtre (3) et, en 1015 ou 1016, Baldéric II (4) l'éleva, de surcroît, à la dignité de doyen du Chapitre. C'est sous sa conduite que l'école de St Lambert atteignit, ce semble, son apogée. Ouverte aux étrangers aussi bien qu'aux Liégeois, clercs et laïcs, nous possédons maintes preuves de son rayonnement sur les contrées voisines. Nul doute que l'éminente personnalité de Wazon, son zèle, sa science, y aient largement contribué. Son biographe nous vante la bienveillance

(1) PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, 5e éd., 1929, p. 91.

(2) On n'ignore pas non plus que Liége était, au XIe siècle, la ville la plus peuplée des Pays-Bas.

(3) Souvent unie alors à celle de chancelier ; un acte de 1011 montre Wazon fonctionnant en cette qualité.

(4) Successeur de Notger, de 1008 à 1018. Wazon se distingua donc sous six pontifes successifs : Notger, Baldéric II, Wolbodon (1018-1021), Durand (1021-1025), Réginard (1025-1037) et Nithard (1038-1042).

avec laquelle il accueillait les élèves, le soin qu'il mettait à discerner et cultiver leurs talents, sans distinction de classe sociale ni d'origine ; il n'insiste pas moins sur l'importance qu'avait, à ses yeux, la gratuité de l'enseignement. Wazon paraît avoir été particulièrement versé dans la connaissance de l'Ecriture Sainte et dans celle du droit (1).

A cette époque, une passagère difficulté, qui ne fut pas sans effet sur sa carrière, nous est signalée vers 1029-1030(2): sa querelle avec le prévôt Jean. Nous la connaissons par sa longue lettre à ce dernier, très précieuse pour l'histoire du droit et des institutions ecclésiastiques, qu'Anselme a intégralement insérée dans sa chronique, pour l'édification, nous dit-il, de tous les prévôts. En quoi consista-t-elle ? Il est probable qu'il y avait à Liége comme partout, en ce temps, conflit entre les tendances rigoureuses et un certain « laxisme » au sein du Chapitre. L'incident se produisit, d'ailleurs, sous l'épiscopat de Réginard (1025-1037), moins strict, à ce qu'il paraît, que ses prédécesseurs, et dont l'élection même, selon certains, avait été entachée de simonie (3). Wazon articula contre son adversaire trois principaux griefs : d'avoir favorisé à ses dépens l'indiscipline de certains élèves ; de méconnaître par trop, lui dont les fonctions étaient d'ordre matériel, le prestige et l'autorité essentiellement spirituelle du doyen ; conséquemment, de se montrer trop indépendant dans la gestion des biens, de faire fi, plus que de raison, du contrôle nécessaire de la corporation. Question de personnes, sera-t-on tenté de dire, mais surtout de principe. Rapidement les choses se gâtèrent ; un jour, à l'instigation du prévôt, certains colons du Chapitre se risquèrent à des voies de fait contre

(1) Il n'est pas sans intérêt de remarquer avec SACKUR *(Die Cluniacenser*, t. II, p. 310) que l'étude du droit à été cultivée de bonne heure, et avec éclat, au diocèse de Liège. Sans parler de Rathier, on songe tout naturellement à Olbert, collaborateur de Burchard de Worms († 1025), lui-même élève de l'école de Lobbes. S'il faut en croire l'écolâtre Francon, Wazon se serait intéressé aussi à la géométrie ; cf. BALAU, *o. c.*, pp. 174-175.

(2) Cette date, et plusieurs autres, concernant Wazon, sont controversées. Il va de soi que nous indiquons chaque fois celle qui, après examen, nous paraît la plus plausible.

(3) G. KURTH est porté à atténuer ce reproche dans sa notice sur Réginard, insérée au t. XVIII, 1905, de la *Biographie nationale*, col. 855-861.

le doyen et ses adhérents. Bref, Wazon donna à ce moment sa démission d'écolâtre (il fut remplacé par Adelman puis par Gozechin), et se retira quelque temps au monastère de Stavelot. Mais les nombreux amis qu'il avait à Liége et au dehors travaillèrent à lui ménager une éclatante revanche. Ils firent si bien que l'empereur Conrad II (1024-1039) le demanda à Réginard en qualité de chapelain et l'obtint, après nomination d'un vice-doyen.

Voilà comment Wazon séjourna neuf mois à la Cour, de janvier à septembre 1031, y donnant la preuve de ses connaissances théologiques et autres et tenu, on le pense bien, en haute estime. A la mort d'Aribon (6 avril 1031), l'empereur songea à faire de lui un archevêque de Mayence. Toutefois, Anselme a soin d'observer qu'à la différence de beaucoup d'autres, — et ceci est caractéristique du temps —, Wazon n'était pas venu là pour obtenir un évêché. Sur ces entrefaites, la mort subite du prévôt Jean, remplacé par l'archidiacre Lambert qui disparut lui-même trois mois plus tard après l'avoir choisi comme exécuteur testamentaire, le décida à rentrer au pays. Réginard, sans doute pour se concilier la faveur de Conrad II, le nomma alors prévôt. C'était une réparation. Dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, qu'il cumula donc avec celles de doyen, Wazon se signala par d'excellentes mesures. Comment n'aurait-on point songé à lui pour l'épiscopat ? Quand mourut Réginard (5 décembre 1037), peu s'en fallut déjà qu'il fût appelé à lui succéder ; mais il fit valoir la prérogative que lui conférait sa qualité de prévôt de voter le premier, pour désigner lui-même aux suffrages des électeurs Nithard, neveu du défunt. Et c'est lui qui conduisit à Nonantula, en 1038, la délégation chargée d'obtenir pour l'élu, avec la ratification de l'élection, l'investiture temporelle. Par contre, à la disparition de ce Nithard (16 août 1042), il ne lui fut plus possible de se dérober à la désignation unanime du clergé et du peuple ; encore ne fut-ce pas sans peine qu'on eut raison de ses hésitations. A la Cour (1) où, selon l'usage, force lui fut de se rendre de nouveau en personne, pour l'obtention

(1) Cette fois à Ratisbonne.

de l'approbation royale et la collation des régales, les clercs de la « chapelle impériale » auraient préféré, dit Anselme, un prélat sorti de leur sein (1) : l'archevêque Herman II de Cologne et Brunon, évêque de Wurzbourg, tout puissants sur Henri III, firent pencher la balance de son côté. Le vœu des Liégeois était enfin exaucé (2).

Evêque, Wazon continua de donner l'exemple de l'activité, de la sage administration et des vertus dont il avait fourni tant de preuves. Son biographe met particulièrement en relief son rigoureux ascétisme, bien digne de remarque en effet (3), son détachement des biens de ce monde, son assiduité au chœur, son zèle pour les constructions. Un autre trait qui est bien dans la ligne de son passé, et qu'il partage, répétons-le, avec maints éminents prélats contemporains (4), c'est l'intérêt qu'il persista à manifester aux études. Son plus grand délassement était d'interroger, d'encourager comme naguère les élèves de l'école de St Lambert. Et certains faits et documents attestent semblablement l'attention avec laquelle il pourvut aux besoins spirituels de ses diocésains; par exemple, en 1046, la consécration d'un nouvel autel à l'abbaye de Stavelot, l'augmentation du nombre des prébendes dans les collégiales liégeoises, de fondation récente, de Ste Croix et St Barthélemi, etc.

Pourtant il faut convenir que les conjonctures générales ne furent rien moins que favorables durant les six années de son épiscopat. Elles lui permirent du moins de donner

---

(1) Nec defuere adulantium linguae, qui electionem sine regio favore factam asseverarent causam fore ; ex capellanis potius episcopum constituendum, Wasonem numquam in curte regia desudasse, ut talem promereretur honorem ; quod vero nefas sit alium episcopari, nisi quem constiterit in curte regia evagari ; etc. ANSELME, ch. 50.

(2) La consécration épiscopale — à Cologne — ne put avoir lieu qu'un peu plus tard ; il fallut attendre le retour de l'expédition de Hongrie, à laquelle, au moment où ces événements se passaient, l'archevêque se disposait à accompagner son souverain. Il est à noter que Henri III célébra la fête de Pâques à Liége, le 3 avril 1043.

(3) Voy. ANSELME, ch. 52 et 68 ; par là encore Wazon s'apparente manifestement aux réformateurs et hommes d'Eglise les plus en vue des Xe et XIe siècles.

(4) Par exemple avec le célèbre Fulbert de Chartres († 1029), dont le nom évoque tout de suite le sien.

toute sa mesure et de faire apparaître au grand jour le loyalisme, la fidélité à la Couronne allemande, que les origines mêmes de son pouvoir et le système alors régnant d'union intime de l'Eglise et de l'Etat requéraient en quelque sorte de lui.

Ce fut d'abord, peu après son avènement, la terrible famine qui désola nos contrées en 1043. Wazon s'ingénia, avec une charité extrême et un esprit de justice vraiment surprenant, à alléger les souffrances des catégories les plus diverses de ses administrés (1).

Ce furent ensuite, en 1044-1045, puis derechef à partir de 1047, les deux premières révoltes du redoutable Godefroid le Barbu. Quelles ne furent pas les ruines accumulées en Haute et Basse Lotharingie, mais dans la seconde surtout, au point de vue de l'autorité centrale, au cours de la série de rebellions successives suscitées pendant douze ans, de 1044 à 1056, par ce farouche et ambitieux Godefroid, « véritable incarnation de la grande féodalité de l'époque », ainsi qu'on l'a justement appelé, sous prétexte qu'à la mort de son père Gothelon I (1044), second représentant de la célèbre maison d'Ardenne, Henri III — non sans raison — avait refusé de maintenir en sa faveur l'union des deux duchés (2)! Wazon, comme devait le faire encore son successeur, le bavarois Théoduin (1048-1075), tint tête chaque fois à l'orage avec une constance inlassable, recourant contre le duc et ses alliés, les comtes Baudouin V de Flandre, Thierri IV de Hollande et Herman de Mons, à la diplomatie plutôt qu'aux armes, n'hésitant pas cependant à se servir de ces dernières, lorsqu'il y fut inévitablement acculé (3).

(1) Détails dans ANSELME, ch. 53 ; selon cet auteur, les effets du fléau se firent sentir encore durant les six années suivantes.

(2) Il ne lui avait plus réservé que la Haute Lotharingie, attribuant la Basse à son frère cadet Gothelon II. C'est en 1033 qu'en reconnaissance de services rendus, Conrad II avait cru pouvoir opérer, au profit de Gothelon I, l'union dont il s'agit, contrairement au principe persévéramment suivi depuis les temps lointains d'Otton I. Il paraît bien que Godefroid le Barbu n'avait pas tardé à être associé par son père au gouvernement des deux duchés.

(3) Il serait aisé de montrer que l'opposition féodale au régime établ. en Lotharingie atteignit en ce moment, grâce à la rébellion ou « trahison» du duc Godefroid, allié de princes que ses ancêtres avaient toujours combattus, un degré d'acuité qu'elle n'avait pas encore connu.

Témoins, tout spécialement, ses deux lettres (fin 1046 ou commencement de 1047) au roi de France Henri I, par lesquelles il réussit à dissuader ce souverain de tenter la reprise de la Lotharingie de connivence avec les insurgés (1); témoin surtout son attitude au moment le plus critique de ces années pénibles, quand Godefroid le Barbu, après l'échec de la seconde expédition de l'empereur en Hollande (1047), n'hésita plus à montrer jusqu'où le portaient ses rancunes et ses violences, par l'incendie du palais impérial de Nimègue, puis celui de la ville et de la cathédrale de Verdun (octobre 1047). Si Liége échappa dans ces circonstances à la fureur des coalisés, elle le dut aux sages mesures de précaution prises par Wazon (fortification de la ville, distribution d'armes aux habitants), à l'énergie avec laquelle il sut abattre, dans les campagnes, les bastilles des nobles, dont beaucoup faisaient cause commune avec les révoltés (2). Il est certain que l'échec de la résistance aurait entraîné, pour la domination allemande en Lotharingie, les conséquences les plus graves. Peut-être même cette domination fut-elle sauvée par là (3). Ces soucis, joints à ceux que nous mentionnons plus loin, étaient bien de nature à accabler au

(1) Il représenta à ce roi combien odieuse serait, de sa part, une attaque contre la Lotharingie, cette contrée étant alors dépourvue de troupes, de nombreux vassaux ayant accompagné Henri III en Italie. La France et l'Allemagne en bon accord, ajouta-t-il, « ce serait la paix assurée en Europe par la crainte qu'elles inspireraient aux autres nations.... » Notger avait naguère joué un rôle analogue ; cf. KURTH, *o. c.*, t. I, pp. 63 et suiv., 73 et suiv.

(2) Wazon refusa constamment, au cours de ces calamités, de dissocier sa cause de celle des Liégeois et de se réfugier dans la citadelle de Huy. Son biographe s'étend assez longuement sur l'habileté militaire qu'il révéla en ces circonstances ; il n'exalte pas moins la charité qu'il témoigna aux Verdunois, après la destruction de leur ville ; il veilla aussi, nous dit-il, à assurer le payement régulier de ses troupes, de façon à éviter aux paysans les exactions injustifiées ; etc. Ces paysans paraissent avoir été l'objet, de sa part, d'une sollicitude particulière.

(3) Par sa situation géographique Liége en était vraiment le « rempart». Rueret procul dubio, rueret, inquam, tunc temporis inclyta Lotharingia aut irrecuperabili excidio, etc. ANSELME, ch. 54. C'est aussi l'avis de STEINDORFF, *Jahrbücher des Deutschen Reichs unter Heinrich III*, t. II, p. 21. Cf. encore DUPRÉEL, *Histoire critique de Godefroid le Barbu*, pp. 48 et suiv. On peut aussi se demander si, à l'occasion et en récompense de cette vigoureuse résistance de la Cité, Wazon n'étendit pas les privilèges des Liégeois. Cette conjecture, conforme aux données et à l'esprit de l'époque, n'a rien d'invraisemblable.

plus haut point le courageux prélat, souffrant, à ce qu'il paraît, depuis quelque temps déjà. La destinée voulut qu'il ne survécut guère à son ami Poppon, décédé à Marchienne, le 25 janvier 1048. Quelques mois après les funérailles solennelles qu'il lui fit faire à Liége et à Stavelot, il s'alita lui-même à la fin de juin et s'éteignit le 8 juillet, dans les sentiments de la plus vive piété (1). Du moins eut-il la consolation d'être assisté, à ses derniers moments, par son autre ami, Olbert, abbé de St Jacques et de Gembloux (2). Six jours plus tard, ce dernier disparaissait à son tour. Un même destin, la même année, enveloppait ces trois hommes, inséparables dans la mort comme ils l'avaient été durant la vie (3).

Par le rapide aperçu qui précède, on voit combien Wazon fut dévoué au pouvoir impérial. Un seul incident grave marqua ses rapports avec lui. Lors de la première expédition d'Henri III contre Thierri de Hollande (1046), pour diverses raisons apparemment plausibles, il n'avait pas cru devoir ordonner au contingent liégeois de rejoindre l'armée royale, en dépit des instructions reçues. Invité ultérieurement à répondre de ce fait devant les évêques et le roi (4), il eut la faiblesse, sa conscience ne lui reprochant rien, de se jeter aux pieds du monarque, se reconnaissant ainsi coupable, et s'entendit condamner à une amende de trois cents livres, dont remise lui fut faite d'ailleurs peu après. Comme, après l'énoncé du jugement, il s'étonnait qu'on l'eût laissé debout durant toute cette pénible scène, alors que son âge, son état de santé et l'onction dont il était revêtu eussent conseillé qu'on lui épargnât cette épreuve : « Moi aussi, dit Henri, j'ai reçu l'onction pour commander! » « Grande est la différence entre la vôtre et la mienne, répartit Wazon ; vous l'avez reçue pour donner la mort ;

(1) Voy. ANSELME, ch. 69-71.

(2) Abbas Olbertus ab ipsis puericiae annis coevus et collega necnon consecretalis illi divinae legis méditator ; ibid. ch. 70.

(3) Le non moins célèbre abbé Richard de St-Vannes les avait précédés de fort peu dans la tombe, le 14 juin 1046.

(4) Peut-être déjà à Nimègue en avril 1046.

moi, pour donner la vie. Autant la vie est supérieure à la mort, autant l'onction du prêtre l'emporte sur celle du roi !»

Ces paroles sont significatives. Pour en pénétrer tout le sens, réfléchissons qu'elles ont été prononcées sous le règne d'Henri III (1039-1056), ce parfait héritier des Otton, qui, par suite de diverses circonstances, allait être amené à porter à l'apogée l'autoritarisme impérial et le césaropapisme (affirmation formelle de la supériorité de l'Etat sur l'Eglise et nomination des papes eux-mêmes par l'empereur, depuis les fâcheux événements romains de 1044-1046) (1). La manière de voir de Wazon était tout l'opposé. Aussi cette divergence eut-elle l'occasion de se manifester dans deux autres circonstances encore, qu'il nous faut nécessairement rappeler. A l' assemblée de mai 1046 à Aix-la-Chapelle, où il s'agissait, entre autres choses, d'examiner le cas de Wiger, archevêque de Ravenne, accusé de diverses infractions, tandis que certains évêques étaient disposés à prononcer la déchéance de ce personnage et que d'autres hésitaient, Wazon, requis de dire son avis, déclara qu'à son sens ce n'était pas à des prélats transalpins à juger un évêque italien. Si, ajouta-t-il, Wiger a manqué envers l'empereur en matière temporelle, c'est à ce dernier à prononcer ; dans le cas contraire, Wiger relève uniquement du pape ; « l'obéissance, c'est au Souverain Pontife que nous la devons, à l'empereur seulement la fidélité » (2). Mieux encore. Au décès de Clément II (9 octobre 1047), le premier de ces « papes impériaux » que l'intervention directe d'Henri III valut dans l'espace de neuf ans à la Chaire romaine, ce dernier consulta, chose curieuse, Wazon sur la conduite à

(1) On se souvient qu'à la suite des scandales de Benoît IX (1032-1044), puis des élections successives de Silvestre III et Grégoire VI, trois papes se disputèrent la tiare en 1046. Intervenant à Rome à ce propos (décembre 1046), Henri III en profita pour déposer ces personnages et se faire céder le droit de désigner dorénavant lui-même les Souverains Pontifes. Le hasard voulut qu'il eut l'occasion d'en nommer quatre de 1046 à 1055, comme nous le rappelons plus loin.

(2) « En un mot, a-t-on très justement écrit à ce propos (M. Fliche), l'évêque de Liége se dédouble, et il sait parfaitement séparer son devoir féodal de son devoir ecclésiastique. C'est là ce qui fait la véritable originalité de la conception liégoise des rapports de l'Eglise et de l'Etat ».

tenir. Le zélé prélat fit procéder à cette occasion à une vaste enquête « à travers les gestes des papes, les décrétales, les canons authentiques » (1). A la suite de quoi il manda au Souverain que, puisque Grégoire VI vivait toujours et avait été déposé illégalement — « le Souverain Pontife ne pouvant être jugé que par Dieu seul » — c'était à ce Grégoire indûment sacrifié et pontife légitime qu'il fallait restituer la charge suprême.

Seulement cette réponse arriva à Pöhlde en Saxe (décembre 1047), au moment où Henri III avait déjà fait choix de Poppon, évêque de Brixen (Damase II, 1047-1048). On conçoit qu'elle ne fut pas de nature à plaire au tout puissant despote. Aussi paraît-il bien que Wazon tomba, à ce moment, dans une sorte de disgrâce (2). Ses adversaires, — on était alors au fort de la seconde révolte signalée ci-dessus —, en eurent connaissance ; ils poussèrent l'ironie jusqu'à lui offrir un secours de trois mille hommes d'armes, s'il voulait les aider à se débarrasser de l'empereur. Inutile de dire que Wazon repoussa avec indignation une telle proposition. « Si l'empereur, déclara-t-il, me faisait enlever l'œil droit, je conserverais le gauche pour son service » (3). Sur son lit de mort, il se rendit encore le témoignage de n'avoir jamais manqué à ses devoirs envers le chef de l'Etat. A Olbert qui l'interrogeait à ce propos, il répondit que la seule chose qu'il se reprochait, c'était d'avoir humilié naguère le sacerdoce dans

(1) Ille autem, ut erat in omnibus, et in talibus maxime scrutator studiosissimus, vigilanter cum aliis quibus laboris hujus partes expenderat, hinc gesta pontificum Romanorum, hinc eorumdem decreta, hinc autenticos canones, capitulare recensere sollicitus fuit. ANSELME. ch. 65.

(2) Cette disgrâce pourrait aussi s'expliquer par ce fait que certains courtisans répandaient alors le bruit – bien à tort – que Wazon trahissait la cause de l'empereur dans ses tractations pacificatrices avec Godefroid le Barbu. Un incident raconté par Anselme semble donner corps à cette interprétation : Richilde, femme de Herman de Mons, l'un des conjurés, offrit un jour à l'évêque de lui fournir l'occasion de s'emparer de son mari. Wazon réserva l'accueil qu'elle méritait à une suggestion aussi déloyale.

(3) Cujus etiam (imperatoris) si eo usque animi motus processissent ut dextrum ejus jussu oculum amisissem, quicquid sinistro providere possem, ad ejus tamen honorem et fidelitatem reflectere non desisterem. ANSELME, ch. 60.

sa personne, en s'accusant d'une faute qu'il n'avait point commise[1].

On a dit de ces diverses déclarations de Wazon relatives à l'indépendance et à la suprématie du pouvoir spirituel qu'elles constituent un fait unique, exceptionnel, en leur temps. En effet, quels que fussent les dissentiments survenus précédemment entre les successeurs de Charlemagne et le haut clergé, jamais encore ces revendications n'avaient été formulées avec une semblable netteté. D'autre part, ni les réformateurs, ni les docteurs contemporains (Abbon de Fleury, les abbés de Cluny, Pierre Damien et autres), n'envisageaient même comme possible une pareille réserve à l'égard des empereurs et n'avaient point perdu confiance en eux pour opérer la réforme.

Dès lors on s'est demandé où Wazon a puisé ces idées. On est d'accord aujourd'hui pour reconnaître qu'il a été l'écho d'une respectable tradition lotharingienne, dont on peut saisir le germe, le point de départ, dans certains écrits de l'évêque Rathier († 974) [2], mais que, encore une fois, il a eu le courage de formuler le premier avec une semblable assurance et dans des termes aussi catégoriques.

Et l'on sait assez que ce sont ces idées qui, colportées, commentées, ont petit à petit créé le vaste courant au bout duquel, dès 1059, apparurent, toutes choses se précisant [3], la libération du pape par le mémorable Décret de Nicolas II, et plus tard celle des évêques, par la non moins fameuse Querelle des Investitures (1075-1122). Léon IX (1048-1054), clunisien ardent, ce troisième des papes nommés par Henri III, ne les a certainement pas ignorées, lui qui dans une bulle adressée à Gonzon, abbé

(1) Ibid., ch. 70.

(2) Sur lui, voy. l'ouvrage ci-après cité d'Aug. FLICHE, t. I, pp. 74 et suiv., et la notice de G. KURTH dans la *Biographie nationale*, t. XVIII, 1905, col. 772-783.

(3) En effet, il importe de remarquer que, malgré tout, Wazon ne s'est jamais prononcé systématiquement contre les entraves mises par les princes à la libre élection des évêques, ni surtout contre l'investiture aux mains des laïques.

de Florennes, frère de Wazon, appela ce dernier « la règle de la religion catholique » (1). Et pas davantage Hildebrand, le futur pape Grégoire VII (1073-1085). Au temps où il accompagna son maître Grégoire VI en exil à Cologne, Hildebrand a certainement connu Wazon : les rapports étaient fréquents alors entre Liége et la métropole rhénane (2), et nous avons précisément constaté ci-dessus combien l'archevêque colonais de ce temps, Herman II (1036-1056), tenait en estime Wazon et avait favorisé son élection. Comment admettre que les étonnantes déclarations du réputé « docteur » liégeois aient échappé au chapelain de Grégoire VI ? Elles ont dû faire sur lui la plus vive impression, et, sans aucun doute, il ne les a plus oubliées (3). «Nous n'hésitons pas à croire, à écrit Cauchie, qu'au point de vue des idées d'indépendance religieuse, de toutes les influences qui ont agi sur Hildebrand avant le pontificat de Léon IX, aucune n'a été plus considérable que celle de l'éminent évêque de Liége. Wazon est le vrai précurseur de Grégoire VII » (4). Faisant écho, d'autre part, à ces conclusions, et les renforçant, M. Fliche a montré que c'est en Lotharingie qu'il faut chercher les

---

(1) Memores etiam in hac tua petitione fuimus fratris tui domini Wasonis Tongrensis ecclesiae vigilantissimi pastoris, qui dum vixit, aequitatis norma, catholicae religionis, canonicae simul honestatis semper fuit regula. MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. IV, p. 4.

(2) La rédaction, par Anselme, de sa Chronique, dédiée à l'archevêque Annon et où il est plusieurs fois parlé de Cologne dans les termes les plus déférents, suffirait à elle seule à le prouver ; mais il existe d'autres indices.

(3) Aussi bien avons-nous, sur ce point, l'affirmation de Grégoire VII lui-même. Dans une lettre à l'archevêque Annon, il a reconnu l'influence exercée sur lui par son passage à Cologne : « ob recordationem *disciplinae qua* tempore antecessoris vestri *in ecclesia Coloniensi enutriti sumus*, specialem sibi inter ceteras occidentales ecclesias dilectionem impendimus ». Cité par Alf. CAUCHIE, *La Querelle des Investitures dans les diocèses de Liége et de Cambrai ;* 1re partie, 1890, p. LXXXIV.

(4) Ibid., p. LXXXVIII.

origines les plus lointaines de la réforme grégorienne (1). Quant au point de savoir si l'écrit anonyme connu sous le nom de *De ordinando pontifice* (2) correspond bien à l'espèce de memorandum adressé à Wazon à la suite des investigations prémentionnées et ordonnées par lui en 1047, nous serions moins affirmatif. Ce point nous paraît encore passible de discussion (3).

Un dernier trait achève d'attester l'originalité et la puissante personnalité de Wazon : son attitude dans la question de la répression de l'hérésie. Ce grave problème se posa de nouveau, comme on sait, dans la société chrétienne au début du XIe siècle, et nous constatons qu'en 1025 Réginard avait déjà été consulté à ce sujet par Gérard I de Cambrai (4). Aussi est-ce ce souvenir peut-être, tout autant que la réputation de l'Eglise de Liége et de son chef, qui valut à notre évêque d'être à son tour questionné, entre 1043-1048, par son collègue Roger II de Châlons. Dans sa très intéressante épître qui nous est conservée, Wazon répondit qu'à son avis, et en conformité des traditions de l'Eglise, il fallait se garder d'infliger la peine de mort aux hérétiques, qu'il s'imposait, au contraire, de travailler à les ramener par la douceur, tout en les mettant autant que possible hors d'état de nuire. Solution pleine de sens, et qui ne dut pas moins que les précédentes frapper ses contemporains. Aussi, à propos

(1) Aug. FLICHE, *La réforme grégorienne*. T. I : *La formation des idées grégoriennes*, 1924. Voy. spécialement les pp. 113-128. MM. Carlyle, Fournier, Voosen et Arquillière se sont prononcés dans le même sens. Un détail qui n'est pas non plus sans importance, c'est que l'archidiacre Frédéric (le futur pape Etienne IX, 1057-1058, frère de Godefroid le Barbu) et Herman de Metz, le zélé défenseur de Grégoire VII, ont été tous deux élèves de l'école de Liége et ont fait partie du Chapitre de Saint-Lambert. Bien des traits, comme on voit, s'accordent à montrer que Liège a été alors une sorte de « citadelle de l'orthodoxie », comme elle devait l'être plus tard de l'impérialisme, non sans résistances d'ailleurs, au temps de Sigebert de Gembloux et d'Otbert.

(2) Publié par DUMMLER dans les MGH., *Libelli de lite imperatorum*, t. I, pp. 8-14.

(3). Voy. particulièrement, à ce propos, Rud. HUYSMANS, *o. c.*, pp. 87-108.

(4) Personnage également fort sympathique, ce Gérard I de Cambrai (1012-1048), contemporain de Wazon, et qui, sans doute, a dû être plus d'une fois en rapports avec lui.

des Manichéens pendus à Goslar en 1051, son biographe a-t-il raison d'opiner que si Wazon avait été là, il aurait certainement désapprouvé ce traitement (1).

Faut-il s'étonner que, comme le constate déjà Anselme, la réputation posthume de Wazon, appuyée sur des témoignages multiples, se soit rapidement répandue, inséparable en quelque sorte du rayonnement même de l'école de Liége, alors si florissante (2) ? Quant aux Liégeois, ils associèrent son souvenir à celui de Notger, et, au dire de Gilles d'Orval (XIIIe siècle), gravèrent sur sa tombe la phrase fameuse :

Ante ruet mundus quam surgat Wazo secundus (3).

JULES CLOSON

(1) Cette lettre de Wazon et celle de son successeur Théoduin (1050), relative au même objet, ont été maintes fois citées. Voy. notamment les considérations qu'elles inspirèrent à H. MAILLET, *L'Eglise et la répression sanglante de l'hérésie*, Liége, 1909, pp. 34 et suiv.

(2) Voy. ANSELME, ch. 73 : Quae autem regio tam abstrusa in terris, quam, pervolitante fama, Wasonis Legiae nomen non penetraverit ?.... Tibi cedunt prae pontificis virtute circumcirca urbes nobilissimae ; sed nec Roma olim potens indignum ducit se tua superari gloria, quae moderno tempore ex orthodoxis neminem huic tuo parem habuit superstitem ; etc.

(3) Une seule note discordante dans ce concert d'éloges : les reproches adressés à Wazon et à deux de ses prédécesseurs, Durand et Nithard, par Renier de St Laurent (deuxième moitié du XIIe siècle), qu'il accuse de s'être montrés injustes envers son monastère. Si, comme c'est probable, ce renseignement est emprunté à Rupert († vers 1130), il y a lieu de ne l'accueillir qu'avec réserve.

Une heureuse initiative

Le Ministère de l'Instruction Publique, à la demande de la Faculté de Philosophie et Lettres de notre Université, vient de décider l'ouverture d'un cours libre sur les matières intéressant l'*histoire de la « Principauté de Liége*, à l'époque moderne ». Ce cours a été confié à M. L. E. Halkin, agrégé de l'enseignement supérieur, qui s'est signalé par d'importants travaux consacrés à cette histoire durant le XVIe siècle.

Il y a longtemps que l'opportunité du cours nouveau se faisait sentir, puisqu'existaient déjà à la Faculté ceux professés par M. M. Ol. Gilbart (Histoire de l'art wallon), Jos. Brassinne (Histoire de la gravure), Jean Haust (Etude philologique des dialectes wallons — Histoire de la littérature wallonne — Dialectologie wallonne).

Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

M.

Mademoiselle Suzanne GEVAERT, docteur en histoire de l'Art et Archéologie, vient, pour son mémoire « L'Evolution de la composition figurée dans l'orfèvrerie mosane du XIIe siècle », de se voir décerner la bourse de voyage que lui a octroyée le jury composé de représentants des quatre universités belges.

A lire

E. PITON, *Au Pays de Landen — Le vallon de la Petite-Ghète* (Extrait de Thinnas, années 1936-1937. Imp. Delescaille, à Tirlemont, 54 p.) Etudes historiques, archéologiques et toponymiques sur les villages d'Elixem, Wanghe, Overhespen, Neerhespen.

* * *

W. LEGRAND, *La guerre de Sept Ans au pays de Stavelot-Malmedy*. (Extrait du *Folklore* Malmedy-Saint-Vith, juin 1937, 15 p.) — Edition et analyse de sept lettres, datant de 1737 à 1790, de L. L. Nicolay, agent du prince-abbé à Paris, au conseiller Drèze, et ayant trait au payement, toujours différé, de l'indemnité due pour requisitions et frais d'entretien des troupes françaises cantonnées ou de passage dans le pays durant la guerre de Sept Ans. Faut-il dire que rien ne fut payé ?

W. LEGRAND, *Un sceau inédit de Guillaume de Bavière, abbé-prince de Stavelot-Malmedy* (Ibidem, avec 3 ill., 8 p.). Il s'agit d'un sceau apposé à une lettre datée du 20 octobre 1653 et adressée par le dit abbé à l'abbé de Saligenstads.

* * *

J. YERNAUX, *Orgues et Organistes du Pays Mosan.* (Extrait du Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois - Tongres, Michiels - Broeders, 1937, 72 pages avec illustrations). L'auteur a commenté avec beaucoup de soin tous les renseignements que l'on a pu, jusqu'ici, réunir sur les facteurs d'orgue ayant œuvré dans les régions mosanes sous l'Ancien Régime. En annexe, 14 documents inédits et de belles reproductions photographiques des orgues de Saint-Jacques, Saint-Barthélemy et Saint-François de Sales, celles-ci étant les anciennes orgues de la Collégiale Saint-Pierre à Liége.

Causeries publiques pour l'hiver 1937-1938

le dimanche matin, à 10 h. 1/2, au Musée de la Maison Curtius.

7 Janvier 1938 : M. P. HARSIN. *Que convient-il de penser de Séb. La Ruelle, Bourgmestre de Liége?*

16 Janvier 1938 : M. L. CORNET. *La Poste dans l'ancien Pays de Liége.*

23 Janvier 1938 : M. J. YERNAUX. *La Renaissance dans l'industrie liégeoise aux XVe et XVIe siècles.*

30 Janvier 1938 : M. Jos. BRASSINNE. *De Liége à Spa autrefois* ..... (avec projections).

6 Février 1938 : M. Ed. PONCELET. *Les exécutions capitales dans l'ancien Pays de Liége.*

13 Février 1938 : M. Ph. de SCHAETZEN. *Les sépultures belgo-romaines* (avec documents).

20 Février 1938 : M. J. DUMONT. *Le charme de Liége* (avec projections).

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Table des matières	V
Table des figures	V
Répertoire alphabétique	VI
Procès-verbaux des séances du 27 novembre et 29 décembre 1936	1
E. FRÉSON. Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liége - Le crucifix de Villers-l'Evêque	4
J. VERNAUX. Les von Trier, fondeurs de cloches et d'artillerie à Liége, au XVIe siècle	6
Pour l'embellissement de Liége	14
P. H. Le cartulaire de l'Université de Paris	15
Nécrologie	16
Programme des leçons de vulgarisation de la 6e année (1937)	18
A lire	19
Procès-verbaux des séances du 29 janvier, 26 février et 26 mars 1937	21
C. DE FROIDCOURT. Une élection à Liége en l'an XI de la République française. Un document liégeois signé Bonaparte	25
A lire	36
Procès-verbaux des séances du 30 avril et 28 mai 1937	37
Dr WIBIN. Inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liége	40
J. HERBILLON. Toponymie liégeoise	43
R. DE WARSAOE. Toponymes erronés	45
L. E. HALKIN. Grégoire Sylvius, inquisiteur liégeois	47
Les excursions scientifiques de l'I. A. L.	51
A lire	51
Procès-verbaux des séances du 25 juin et 24 septembre 1937	53
J. CLOSON. Wazon, évêque de Liége (1042-1048)	56
Une heureuse initiative	71
A lire	71
Causeries publiques pour l'hiver 1937-1938	72

TABLE DES FIGURES

	Pages
Crucifix de Villers-l'Evêque	4
Idem (partie supérieure, agrandissement)	5
Lettre de convocation de l'assemblée cantonale de Liége 2e arrondissement (28 Pluviose, an II de la République)	27
Bougeoir (?) belgo-romain, découvert à Villers-le-Bouillet	40

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

A

ADELMAN, 60.
AIX-LA-CHAPELLE, 6.
A. M. I. A. L., 3.
ANVERS, 12.
ALBERT, 64.
ANSIAUX, 35.
ANSIAUX, abbé Paul, auteur cité, 48 ; conférencier, 25.
AUTRICHE, Georges d', prince-évêque de Liége, 48.

B

BAILLY, Henri-Gérard, 28.
BARBIÈRE, Nicolas-Joseph, 31.
BAYOT, A., auteur cité, 19.
BEANIN, Etienne, 30.
BELLEFROID, 35.
BERGHES, Bobert de, prince-évêque de Liége, 49.
BONAPARTE, Napoléon, 25.
BONSANG, 35.
BORCHGRAVE, Joseph de, conférencier, 22.
BOUHY, 35.
BRACONNIER, 35.
BRASSINNE, Jos., conférencier, 72.
BRUNON, 61.
BRUXELLES, 11.

C

CHAMP-DES-OISEAUX, 43.
CHAPTAL, 25.
CHATELAIN, Henri, auteur cité, 15.
CHÊVREMONT, 34.
CHIMAY, 19.
CLOSON, Jules, auteur, 56.
COCK, Léonard le, 8.
COLLIN, Léon, conférencier. 39.
COLLINET, Jean-Louis, 35.
CONRAD II, 60.
CORNET, L., conférencier, 72.
CORNILLON, 43.
COX-NATALIS, Joseph, 31.

D

DANDRIMONT, 30.
DAVIN, Herman, 16.
DUROIS, Dominique, 33.
DEBOIS-GRIVEGNÉE, 35.
DE BRUYNE, Pol, conférencier, 38.
DELHALLE, 35.
DEMAY, Henri, 10.
DENIFLE, B. P., auteur cité, 15.
DEREUX, 35.
DERKENTEL, S. H. G., 30.
DESMOUSSEAUX, 28.
DESOER, Charles-J., 34.
DE SCHAETZEN, conférencier, 72.
DETHIER DE GRIMONSTER, 33.
DINANT, 11.
DONEUX, Guillaume, 35.
DONY, 35.
DONY, Emile, auteur cité, 19.
DOTHÉE, Libert, 31.
DUMONT, Jules, conférencier, 72.

E, F

EXCURSIONS SCIENTIFIQUES, 51.
FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE BELGIQUE, 20.
FION, Edmond, 35.
FIVÉ, 34.
FOREST, Jesse de, 55.
FLORENNES, 48.
FRAYENEUX, 35.
FRESON, Ernest, auteur, 4.
FROIDCOURT, Georges de, auteur, 25 ; auteur cité, 51.

G

GAILLARD, 34.
GAILLARD-CHEVAL, 44.
GENOT, 35.
GEVAERT, Suz., lauréate, 71.
GHILAIN, Gustave, conférencier, 1.
GODEFROID LE BARBU, 62.
GONDESHEIM, 12.
GOZECHIN, 60.
GRANDJEAN, Laurent, 12.
GRÉGOIRE VII, 68.
GRÉTRY, 52.
GRISARD-FION, 35.
GROESBEECK, Gérard de, prin-évêque de Liége, 49.

H

HALLEIN, Léon-E., auteur, 47 ; conférencier, 54 ; professeur, 71.
HARENG, 44.
HARSIN, Paul, auteur, 15; conférencier, 72.
HAVELANGE, 8.
HÉNAUX, Firmin, 17.
HENRI I, 63.
HENRI III, 61.
HERBILLON, Jules, auteur, 43.
HÉRIGER, 58.
HOTTEA, Henri, 10 ; Isabelle, 10.

I, J, K

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, voir Excursions scientifiques, Leçons de vulgarisation, Musées, Procès-verbaux, Rapports annuels.
INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE, 4, 40.
JOASSART-DIGNEFFE, 35.
KAMANNE, Pirotte, 10.

L

LACROIX, 34.
LAGASSE-DIGNEFFE, 35.
LAHAYE, Dieudonné, 34.
LAMBINON, 35.
LANDEN, 9.
LAZARUS, 35.
LECLERCQ, Olivier, 30.
LEÇONS DE VUJGARISATION, 18.
LÉGRAND, W., auteur cité, 71-72.
LIÉGE, Banlieue, 38 ; Beaurepard, 49; Cité, 38; Dominicains, 25, 30, 47 ; Franchise, 38 ; Jonruelle, 44 ; Marché, 14 ; Péry, 44 ; Princes-évêques, voir Autriche, Berghes, Groesbeeck, Marck, Nithard, Réginard, Théoduin, Velbruck, Wazon ; Récollets, 30 ; Saint-Barthélemy, 1 ; Saint-Denis, 8 ; Sainte-Croix, 8, 10 ; Saint-Jacques, 8 ; Saint-Lambert, 7, 57 ; Saint-Martin-en-Ile, 49 ; Saint-Martin-en-Mont, 30 ; Sœurs de Hasque, 10 ; Strailhe, 45 ; Ursulines, 30.
LISBONNE, 12.
LOBBES, 58.
LOCHET, Jean, 31.

M

MAESTRICHT, 11, 49.
MAGNETTE, Félix, auteur, 17, 19, 36, 51, 71 ; conférencier, 55.
MALINES, 13.
MANDERFELD, 7.
MARCK, Erard de la, prince-évêque de Liége, 7 ; Guillaume de la, 36.
MARET, Hugues, 25.
MARNEFFE, 9, 10.
MARTINY, 35.
MASSET, 35.

MÉLOTTE, 35.
MERCHOUL, 44.
MOISSART, 35.
MUSÉES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS, 3, 10, 24, 39, 40, 53, 54.

N

NAMUR, 48.
NATALIS, 35.
NEW-YORK, 55.
NITHARD, 60.

O

OLBERT, 66.
OLZHEIM, 12.
OPLINTER, 9.

P

PALANTE, 35.
PALUDE, Guillaume de, 10.
PARIS, 15.
PIETTE, 33.
PIETTE-LIBERT, 35.
PIRLOT-ROLAND, 35.
PIRNAY-WAROUX, 34.
PITON, Ernest, auteur cité, 71.
PITOU, 35.
PONCELET, Edouard, auteur cité, 36 ; conférencier, 72.
PONTISSE, 45.
POPPON, 64.
PREISCHEID, 7.
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES, 1, 21, 37, 53.

R

RAPPORTS ANNUELS, 23.
RASQUINET, 38.
RATHIER, prince-évêque de de Liége, 59.
RÉGINARD, prince-évêque de Liége, 59.
REGNIER, Etienne, 30.
RENSON, 35.
RODBERG, Laurent, 30.
ROUSSELIN, Alexandre, 52.

S

SAMARAN, Charles, auteur cité, 16.
SIMON, 33.
SIMPERNEL, Tilman, 7.
SPA, 39.
STAVELOT, 49, 60.
SYLVIUS, Grégoire, 47.

T

TCHINSTRÉE, 45.
THÉODUIN, prince-évque de Liége, 62.
TOPONYMIE, 43, 45.
TORRENTIUS, Liévin, 50.
TRÊVES, 6.
TRIER, famille von, 6.
TYOU, Alphonse, 18.

V

VA-LI-À-DEVANT, 45.
VAL-SAINT-LAMBERT, 9.
VAN MOÉ, Emile, auteur cité, 16.
VELBRUCK, François-Charles, prince-évêque de Liége, 51.
VENLOO, Thys de, 8.
VILLERS-LE-BOUILLET, 40.
VILLERS-L'ÉVÊQUE, 4.

W, V

WARSAGE, Rodolphe de, auteur, 45.
WAZON, prince-évêque de Liége, 56.
WIBIN, B., auteur cité, 16, 40.
WIGER, 65.
WINTER, Pierre van, 7.
WITTE, S., auteur cité, 16.
YERNAUX, Jean, auteur, 6 et 72, conférencier, 72.